



ON JOUE — Il y a toutes sortes de façons de jouer au bingo comme le prouvent des photos prises lors du grand bingo de la Traversée, lequel a attiré près de 3.000 personnes à Roberval.

Texte et photos en page A 8

EN BREF

Postiers d'Ottawa

Un leader syndical de la Canadian Union of Postal Workers, CUPW, a déclaré hier que la fin de la grève des postiers d'Ottawa ne "constitue pas une reddition des membres".

En page A 11

Grève des minotiers

Le président de la compagnie Robin Hood, Logan Brown, a annoncé hier à Ottawa que sa compagnie acceptait de négocier avec les représentants de la CSN.

En page B 10



8h00: Tournoi de golf invitation, (shot gun) Club Piekouagan St-Prime.

9h00: Déjeuner des placoteux (Club de curling de Roberval)

12h00 à 24h00: Tournoi mini-putt C.H.R.L. (rue Auger)

12h00 à 20h00: Forces armées canadiennes — Démonstrations — Place Traversée

12h00 à 22h00: Radio-Québec — Informations — Place de la Traversée

14h00: Animation

17h00: Chansonnier Etienne Bouchard

17h00: Biscottes (Motel Roberval)

18h00: Omnium de tennis de la Traversée (près du quai, en cas de pluie: cité étudiante)

20h00 à 22h00: Visite des expositions

21h00: Ballet Jazz trompe l'oeil — Chorégraphie

21h00: Disco VII arrière de l'école Notre-Dame

22h00: Spectacle Eric Martin chanteur animateur

SOMMAIRE

- Arts et spectacles A 10
- Annonces classées B 9
- Bandes dessinées B 8
- Bourse B 7
- Bridge B 10
- Cinéma A 10
- Décès B 11
- Finance B 6
- Horoscope B 10
- Mots croisés B 9
- Mot mystère A 10
- Patron B 10
- Sports B 1
- Télévision A 10

# LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

4e année No 251

Vendredi 29 juillet 1977

24 pages 25 cents

## Lévesque exposera l'offre de réciprocité à Saint Andrews

QUEBEC (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, ira lui-même exposer à ses collègues des autres provinces canadiennes, réunis en conférence les 18, 19 et 20 août prochains à Saint Andrews, les principes de "l'offre de réciprocité" en matière de droits linguistiques des minorités.

M. Lévesque l'a confirmé jeudi après-midi à l'Assemblée nationale, après l'avoir indiqué au cours d'une conférence de presse qu'il avait donnée plus tôt à l'issue des entretiens qu'il a eus avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield.

Autant au cours de cette conférence de presse qu'au cours de la période des questions à l'Assemblée nationale, le premier ministre a expliqué comment il en est arrivé à réviser sa décision de ne pas participer aux travaux de la 20ème conférence inter-provinciales des premiers ministres: "C'est, a-t-il dit, parce que l'agenda est beaucoup plus substantiel que je ne l'aurais cru et c'est que j'aurai l'occasion de faire valoir l'offre de réciprocité faite par le Québec".

Malgré la session...

Or donc, le chef du gouvernement, qui avait délégué à Saint Andrews, au Nouveau-Brunswick, son ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, y sera donc lui-même, au cours de la journée du 19 août, pour présenter l'offre québécoise en matière linguistique, en dépit des travaux de la session.

En Chambre, hier, après-midi, le premier ministre, en présence de M. Hatfield, assis dans les tribunes



RENCONTRE HATFIELD-LEVESQUE — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield et son homologue québécois, M. René Lévesque s'adressent aux reporters à Québec durant une conférence de presse, hier. Auparavant, les deux chefs s'étaient rencontrés en privé. (Photo PC)

réservées au public, a réitéré l'opinion qu'il avait déjà exprimée la veille que le gouvernement fédéral n'a pas à intervenir dans cette question des droits linguistiques des minorités.

Au cours de sa rencontre en matinée avec son homologue de Fredericton, M. Lévesque, selon son propre aveu, a eu des entretiens

"fructueux" sur le plan personnel et probablement efficaces sur le plan politique, puisqu'il aura réussi à amener son interlocuteur à inscrire à l'ordre du jour de la conférence de Saint Andrews la question de réciprocité en matière linguistique.

**Pas catégorique**  
De son côté, le chef du gouvernement du Nouveau-Brunswick a

participé à une partie de la conférence de presse convoquée par M. Lévesque. Il en a profité pour préciser sa position à l'égard de la proposition québécoise.

M. Hatfield nie avoir manifesté une opinion catégoriquement opposée à cette proposition.  
"Je n'ai, a-t-il dit, fait que remarquer que tout ce que le Québec

réclame est déjà appliqué dans ma province."

Les deux premiers ministres ont eu en matinée des entretiens dans les bureaux du premier ministre québécois avant de prendre ensemble le déjeuner et de participer à une conférence de presse conjointe.

En milieu d'après-midi, M. Hatfield a assisté à une partie des travaux de l'Assemblée nationale du haut des tribunes réservées au public.

En dépit des querelles de procédures amorcées par le chef de l'Opposition, M. Gérard Lévesque, qui semblait vouloir prendre l'initiative, M. Hatfield aura été l'objet d'une motion unanime de bienvenue de la part de tous les parlementaires.

Le chef du gouvernement québécois a enfin indiqué que son voyage à Saint Andrews lui donnera l'occasion d'une nouvelle rencontre avec M. Hatfield.

Par ailleurs, M. Lévesque a brièvement commenté, se réservant le droit de faire plus tard le point sur l'état de la question, en ce qui a trait à l'accueil fait à l'offre de réciprocité par les premiers ministres de certaines provinces.

De la réponse du premier ministre, M. William Davis, il a dit qu'elle était du genre "sweet and sour", puisque celui-ci n'a ni ouvert, ni fermé la porte.

Il a reconnu que la réaction du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Alex Campbell, était loin d'être enthousiaste, mais il a déclaré voir de façon très positive la réponse fournie par celui de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney.

Sous peu

## Nouvelle hausse des tarifs de l'Hydro

QUEBEC (PC) — L'Hydro-Québec songe effectivement à relever ses tarifs.

Le premier ministre lui-même, M. René Lévesque, et son ministre de l'Énergie, M. Guy Joron, l'ont reconnu tous deux jeudi, au cours d'une conférence de presse.

M. Joron a expliqué que la

société d'Etat avait déjà réclamé cette hausse l'été dernier, lors des audiences de la Commission parlementaire des Richesses naturelles, en vue de maintenir stable la part de son autofinancement.

Dès lors, a rappelé M. Joron, l'Hydro avait estimé que des

augmentations de taux de 17 pour cent pourraient être nécessaires. "Il semble, a-t-il ajouté, que ce chiffre serait maintenant de 20 pour cent."

"Cela va venir bientôt", a enchaîné le premier ministre, M. Lévesque, avant que son ministre de l'Énergie ne précise que

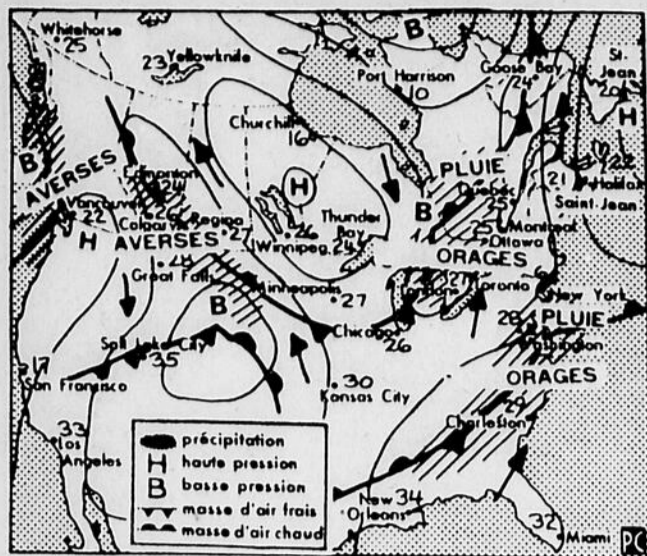
le gouvernement n'a pas encore reçu de demande officielle de la part de l'Hydro, relativement aux hausses éventuelles.

Moins pire...

Le ministre de l'Énergie a par

ailleurs fait valoir que les hausses réclamées par la société d'Etat sont encore moins importantes que celles effectivement accordées aux producteurs de pétrole brut et que celles déjà décrétées dans d'autres provinces productrices d'électricité.

# METEO



## PREVISIONS

**MONTREAL (PC)** — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour vendredi avec un aperçu pour samedi.

**Abitibi, Chibougamau et Pontiac-Témiscamingue:** nuageux avec averses. Vents modérés par moments. Maximum, 22 à 24. Aperçu pour samedi: ciel variable.

**Laurentides, Haute-Mauricie et Saguenay-Lac-Saint-Jean:** nuageux et possibilité d'averses. Vents modérés. Maximum, près de 23. Aperçu pour samedi: nuageux et possibilité d'averses.

**Outaouais:** nuageux avec quelques éclaircies et possibilité d'averses en après-midi. Vents par moments. Maximum, près de 25. Aperçu pour samedi: nuageux et possibilité d'averses.

**Montréal, Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est:** ciel variable et possibilité d'averses en fin de journée. Vents modérés. Maximum, près de 25. Aperçu pour samedi: nuageux et possibilité d'averses.

**Baie-Comeau et Sept-Îles:** ensoleillé en matinée. Ennuagement par la suite et possibilité d'averses en fin de journée. Vents modérés. Maximum, 21 à 23. Aperçu pour samedi: nuageux et possibilité d'averses.

**Rimouski et Gaspésie:** ensoleillé. Devenant nuageux tard en journée. Vents modérés. Maximum, près de 24. Aperçu pour samedi: nuageux avec possibilité d'averses.

## DANS LE MONDE

**MONTREAL (PC)** — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes du Canada:

Vancouver, nuageux	15	20
Victoria, nuageux	13	21
Yellowknife, nuageux	11	21
Edmonton, nuageux	12	20
Calgary, orages	11	27
Saskatoon, nuages	12	23
Regina, nuages	13	27
Winnipeg, nuageux	14	28
Toronto, nuageux	15	24
Ottawa, nuageux	11	26
Montréal, nuages	13	26
Québec, clair	7	26
Fredericton, clair	7	26
Charlottetown, nuages	10	23
Halifax, clair	11	23
Saint-Jean, T.-N., clair	9	22

**MONTREAL (PC)** — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes des Etats-Unis:

Chicago	16	28
Detroit	12	27
Boston	15	24
New York	19	26
Washington	16	28
Miami	27	32
Orlando	24	34
Nouv.-Orléans	24	34
Kansas City	17	28
Denver	13	28
Los Angeles	18	27
San Francisco	12	19

## MAREES

**Sept-Îles** — La marée sera haute à 01h10 (3m.1) et haute à 07h40 (3m). Elle sera à nouveau haute à 13h30 (2m.3) et basse à 19h20 (3m).

**Port-Alfred** — La marée sera haute à 02h05 (5m.7) et basse à 08h45 (4m). Elle sera à nouveau haute à 14h50 (5m.1) et basse à 20h50 (5m).

**Chicoutimi** — La marée sera haute à 02h20 (5m.1) et basse à 10h05 (4m). Elle sera à nouveau haute à 14h50 (4m.4) et basse à 21h55 (4m).

## LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par  
**LE PROGRAMME DU SAGUENAY LIMITEE**  
316, avenue Labrecque  
Chicoutimi, P.Q.  
Tel 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur  
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général  
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction  
Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-éditorialiste  
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information  
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles  
Claude COTE

Aime et les environs  
662-7829  
St-Félicien et les environs  
678-3832  
Sans frais Interurbains  
Abonnement et  
Service à domicile  
545-4884  
Petites annonces classées  
545-4895

Chef de pupitre  
Charles J. GAUVIN

Directeur des ventes  
Paul BERGERON

Directeur de la publicité  
Jean TREMBLAY

Directeur, mise en marche à la circulation  
Jean BELAND

Directeur du tirage  
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Press, Associated Press et Reuters et de CNDP (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Dépôt légal  
Bibliothèque Nationale  
du Québec  
Courrier de la  
deuxième classe (no 3213)

# Les dépenses des municipalités du Québec à la hausse de 19 p.c. en 76

par Claude Fortin

**CHICOUTIMI** — Les dépenses des municipalités du Québec ont subi une hausse de 19,2 p.c., en 1976, par rapport à l'année précédente, passant à \$1,618 millions. En 1972, ces dépenses ne totalisaient que \$862,3 millions. Leur accroissement annuel moyen, au cours de ces cinq années, a été de 17 p.c.

Ces données se dégagent de l'analyse budgétaire des municipalités du Québec, que vient de publier le bureau provincial de la statistique. Celles-ci ne concernent cependant que les municipalités de 5,000 habitants et plus, où se trouve cependant regroupés au-delà de 80 p.c. de la population québécoise.

Dans son rapport, le Bureau de la statistique du Québec indique que plus de treize p.c. de l'augmentation enregistrée au cours de chacune des cinq dernières années est due à la hausse des prix et à l'accroissement annuel moyen de la population. La déduction de ce pourcentage de celui de l'augmentation annuelle moyenne des coûts de l'administration municipale ramène la hausse réelle des dépenses municipales à 3,8 p.c.

En termes plus concrets, les dépenses des municipalités du Québec sont passées, de 1972 à 1976, de \$205 à \$350 par capita.

L'organisme signale que, bien qu'étant impressionnant, le rythme d'accroissement des dépenses des municipalités se situe en-deça des tendances des dépenses du gouvernement du Québec. Au cours de la période précitée, celles-ci ont subi des hausses annuelles moyennes de 18,3 p.c.

### Revenus

En 1976, les revenus des municipalités du Québec ont augmenté de \$259 millions, par rapport à l'année précédente. La taxe foncière générale, de même que les taxes spéciales, de répartitions locales, et autres transferts inconditionnels expliquent tout près de 70 p.c. de cet accroissement.

On signale que l'importante hausse de la taxe foncière générale paraît principalement attribuable à la politique gouvernementale permettant la libération de \$0,20 par \$100 d'évaluation du champ de l'impôt foncier scolaire au profit des municipalités. La

hausse des rôles d'évaluation foncière, pour fins d'imposition municipale, a également fait sentir son poids sur les épaules des contribuables.

Par rapport à l'ensemble des finances municipales, la taxe foncière générale est définitivement demeurée la plus importante source de revenus, y prenant une part de 24,3 p.c. Les taxes foncières spéciales et de répartition locale suivent avec 18,3 p.c.

Plus globalement, le rapport souligne qu'en 1976, les revenus de source locale ont représenté 76,2 p.c. des revenus des municipalités, soit une hausse de tout près de 20 p.c., par rapport à l'exercice précédent. Ces chiffres font remarquer au Bureau de la statistique qu'une relance semble se manifester dans cette catégorie de revenus, celle-ci ne représentait, en 1975, que 75,8 p.c. des revenus des municipalités.

Entre 1972 et 1975, on avait observé une tendance à la baisse, en ce domaine.

Le reste des revenus, soit 23,8 p.c., vient de sources diverses, dont la redistribution de la taxe de vente au détail, qui occupe tout près de 60 p.c. de ce champ.



**UN BON JAM SESSION** — Des guides participant au Camp international à Mira River, près de Sydney, Nouvelle-Ecosse, pratiquent une interprétation musicale avec les moyens du bord, juste avant un spectacle donné sur les lieux du camp.

(Photo PC)

## AU PALAIS DE JUSTICE

# Tristes ébats d'époux divorcés devant le juge Lucien Tremblay

par Guy Bergeron

**CHICOUTIMI** — Le divorce prend de plus en plus la vedette en Cour criminelle, depuis le début de la semaine, puisqu'encore hier matin, un couple déjà déchiré s'est presque entretu en paroles tellement la rage au coeur était grande.

D'ailleurs, lorsque le juge Lucien Tremblay, Me Louis-Charles Fournier, qui venait de faire acquiescer son client, de même que le procureur de la Couronne Robert Côté ont quitté la salle, ils n'ont pas caché que la situation était triste.

A un certain moment, l'épouse a même dit à l'endroit de son mari, en quittant l'enceinte de la Cour: "Je te dois un "chien" de ma "chienne", tu vas l'avoir."

Le tout a commencé lorsque entre le mois de mai et le mois de juillet, l'époux était accusé d'avoir

menacé celle qui avait obtenu le divorce. Mais, dans le jugement de divorce, rendu en Cour supérieure, la femme a la garde de l'unique enfant, mais le mari ne fut pas dans l'obligation de payer une pension à son épouse.

Entre le mois de mai et le mois de juillet, la femme accuse son mari à au moins quatre reprises de l'avoir menacé de lésions corporelles ou encore de mort, ce que le mari nie évidemment. Il ne cache pas cependant qu'il y a eu des ennuies.

En outre, même si le mari n'était pas obligé de payer de pension à sa femme, au cours du mois de mai et de juillet, il lui donnait des montants de \$190 répartis en deux chèques de \$75 et un autre de \$40.

Même si la femme a endossé les deux chèques de \$75, elle nie l'évidence. Mais Me Robert Côté admet

que la femme a bien eu ces montants d'argent.

### L'art dramatique

Cependant dans chacun des cas, il y a toujours les voisins. Et le dramaturge Michel Tremblay n'a pas mieux parodié la voisine aux cheveux noirs qui a toujours tout entendu et qui prend pour l'épouse, admettant qu'elle déteste le mari, ajoutant même dramatique dans ses réponses.

"Il lui a dit: "Je vais t'efforcer dans le mur, t'auras pas le temps de te servir de ta map", lance-t-elle comme une tirade, en employant non seulement le geste mais l'intonation de la voix.

A une question de Me Fournier, elle répond: "Je ne l'aime pas, je le déteste."

Le juge Lucien Tremblay a rejeté la plainte signalant qu'il ne croyait pas les témoins à l'effet que le mari

aurait eu des paroles menaçantes.

Toutefois, il n'a pas manqué de signaler au mari de se montrer prudent. "Soyez prudent, surtout lorsque l'agressivité est alimentée par les voisins."

### Liberté refusée

Le juge Lucien Tremblay a refusé toute liberté provisoire à Denis Villeneuve, un jeune homme de Chicoutimi, qui a été accusé d'avoir été en possession d'une demi-livre de marijuana, de 78 grammes de phemicyclidine et d'un vol de \$3,500 de marchandises, commis à la maison de Me Jean-Jacques Turcotte, de Jonquière.

Le juge Tremblay a précisé que le prévenu avait déjà des dossiers antérieurs et qu'il attendait son procès et qu'il avait le fardeau de démontrer qu'il ne représentait pas un danger pour la société.

# Faire bouillir l'eau à La Baie

**QUEBEC** — Les services de l'environnement désirent rappeler à la population de Ville de La Baie (secteur Port-Alfred, Grande-Baie et Bagotville, paroisse alimentée par la ville Latérière) qu'elle doit absolument faire bouillir son eau au moins vingt minutes avant de la boire, et ce, jusqu'à avis contraire.

bouillir leur eau avant de la boire, malgré l'avertissement diffusé par les médias d'information.

Les résultats d'analyses bactériologiques des échantillons d'eau du réseau d'aqueduc révèlent toujours la présence d'un taux élevé de bactéries coliformes entraînant un risque de contamination.

L'inspecteur en hygiène publique des SPE a communiqué avec la direction du contrôle de l'eau potable et des eaux usées pour lui faire part de plusieurs cas de contamination due au fait que certaines personnes ne font pas

Si les citoyens de Ville de La Baie font bouillir leur eau, ils peuvent être assurés qu'elle ne représente aucun risque pour la santé, donc qu'elle est bonne à boire.

# Dommages de \$2,000 à une remorque

par Guy Bergeron

**CHICOUTIMI** — Des dommages pour plus de \$2,000 ont été causés à la remorque de M. Gilles Bergeron de la rue Begin, au cours des dernières heures.

Par ailleurs, la station de service de M. Jacques Brassard à Place de l'Autogare a eu la vitrine fracassée.

Selon le capitaine-déTECTIVE Vaillancourt, il se pourrait fort bien qu'un automobiliste qui avait conduit avec les facultés affaiblies soit le responsable de ces bris puisqu'il a été arrêté et par la suite les policiers ont refusé de lui remettre son automobile.

# Gars de la construction et de l'administration en chômage dans la région

**CHICOUTIMI** — Les employés de la construction et le personnel administratif représentent à eux seuls près de 32% des chômeurs qui bénéficient des prestations d'assurance-chômage au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

C'est ce que révèle un communiqué publié par le Bureau d'assurance-chômage de Chicoutimi.

En effet, depuis le début de janvier 1976, 10,157 personnes, dont 5,911 hommes et 3,640 femmes ont bénéficié des prestations d'assurance-chômage.

Seulement 177 ont abandonné volontairement leur emploi et 873 sont non-disponibles au travail.

Parmi les réclaments, c'est dans la catégorie des 19 à 34 ans qu'on les retrouve.

### Age des réclaments:

De 15 à 19 ans: Hommes 564 - 63,6%; Femmes 323 - 36,4%; Total 887 - 9,3%.  
De 20 à 24 ans: Hommes 1,812 - 61,5%; Femmes 1,133 - 38,5%; Total 2,945 - 30,8%.  
De 25 à 34 ans: Hommes 1,498 - 56,8%; Femmes 1,139 - 43,2%; Total 2,637 - 27,6%.

**André Morin LL.L. C.R.**  
**AVOCAT**

23 est, rue Racine, suite 202  
Edifice Murdock  
Chicoutimi — 549-7182

# Un procès pour viol s'instruit

**CHICOUTIMI** — Adrien Tremblay, un individu de Chicoutimi et Jean-Roch Bélanger, de Latérière ont été cités, hier matin, à subir leur procès au prochain terme des assises, sous l'accusation d'avoir violé une jeune fille de Chicoutimi, dans la nuit du 3 au 4 juillet dernier, dans le secteur-nord de Chicoutimi.

Tremblay et Bélanger ont subi leur enquête préliminaire hier devant le juge Lucien Tremblay et ce dernier les a cités à leur procès.

Leur procureur, Me Louis-Charles Fournier, avait demandé la non-publication de la preuve, tandis que Me Robert Côté n'a eu besoin que de quatre témoins pour convaincre le président du Tribunal du bien-fondé de l'accusation.

## MAISON NEUVE A VENDRE



Directement du propriétaire  
Style colonial, 2 étages, galerie en avant et en arrière, lot de 14,000 pieds carrés, vue du Manoir du Saguenay par en arrière, 4 chambres à coucher, 2 1/2 toilettes, foyer, chauffage électrique, appelé, 548-4640 ou 547-8075, 558 Normandie, Arvida, Terrain boisé.

## LE QUOTIDIEN

**TARIF D'ABONNEMENT**  
Par porteur au  
Saguenay-Lac-Saint-Jean

\$110 par semaine  
Prix dans les dépôts  
\$0,25 la copie

PAR LA POSTE  
Sag - Lac-St-Jean-Côte-Nord  
6 mois \$35 00 1 an \$65 00  
Autres régions au Canada  
6 mois \$45 00 1 an \$80 00

Pays étrangers  
6 mois \$65 00 1 an \$125 00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire  
Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec

TEL 543-3879 C P 512  
BOITE DE CAMIONS SAGUENAY  
FABRIQUEE PAR:  
**La Vieille Forge**  
Evr.  
RAYMOND TREMBLAY prop  
996 LAVOIE CHICOUTIMI



**POUR 3,600 VEHICULES** — Le terrain de stationnement du nouveau Place du Royaume qui sera ouvert à la population la semaine prochaine pourra recevoir quelque 3,600 véhicules. Et ce jeune homme, préposé à la circulation se demande bien comment il va disposer ses

affiches d'arrêt, de limite de vitesse, de sens unique sur cet immense terrain situé en arrière du centre commercial. Mais soyez assuré qu'il réussira, il s'est mis à l'oeuvre hier après-midi.

**Alcan**

**Dividende trimestriel porté à 35 cents Us**

par Jacques Forget

MONTREAL — Alors que le marché pour tous les métaux est assombri par des inventaires importants, celui de l'aluminium fait au contraire face à une vive demande. C'est sans doute ce qui a amené hier le conseil d'administration de l'Alcan Aluminium Ltée de Montréal, le numéro 2 de l'aluminium dans le monde, à porter de 20 cents US à 35 cents US son dividende trimestriel. Ce dividende sera payable le 6 septembre aux actionnaires enregistrés le 9 août.

Cette hausse portera à \$1,10 US le dividende qui sera versé cette année sur les actions ordinaires, si le dividende de 35 cents US est maintenu. Deux dividendes trimestriels de 20 cents US ont été versés depuis janvier.

Les transactions ont été interrompues quelque moment aux Bourses de Montréal et Toronto pour permettre la diffusion de la nouvelle. Les investisseurs ont prisé cette hausse, puisque le titre de l'Alcan a fermé en hausse de 50 cents à \$29,35 US, le rendement indiqué est près de 5%. L'Alcan n'avait versé que 40 cents US sur toute l'année en 76.

Les résultats du premier semestre, publiés la semaine dernière, indiquent des profits de \$55,2 US millions ou \$2,11 US sur des revenus de \$1,52 US milliard. Ceci se compare à seulement \$10,6 US millions ou 30 cents l'action pour les six premiers de 76. Le second trimestre a été particulièrement profitable, montrant \$49,7 US millions ou \$1,23 US l'action sur des ventes de \$785,7 US millions.

La consommation augmente plus rapidement que la production

**La consommation augmente plus rapidement que la production**

Deux analyses récentes du marché

de l'aluminium, l'une publiée par la Bank of America et l'autre, portant davantage sur les USA, par le courtier Oppenheimer & Co. Inc., font état d'une rapide progression de la demande. La consommation est en hausse, les stocks d'aluminium primaire diminuent, les producteurs viennent de porter leur prix à 53 cents US la livre mais le marché libre est encore plus vigoureux.

Le rapport de la Bank of America établit que la production d'aluminium devrait augmenter de 8% cette année, comparativement à 3% en 76. Toutefois, l'importante institution bancaire américaine voit la capacité de production n'augmenter que par 4% par année jusqu'en 1980, alors que la progression de la demande sera plus importante. Néanmoins, les capacités de production actuelles devraient être suffisantes, à l'échelle mondiale, pour satisfaire la demande. Les inventaires demeurent relativement importants.

Le courtier américain Oppenheimer & Co. Inc. a analysé la situation de l'offre et de la demande aux USA. Les livraisons d'aluminium par les producteurs devraient augmenter de 10% et 4% respectivement cette année et l'an prochain. Les Américains devront importer de l'aluminium primaire, puisque la demande intérieure elle sera en hausse de 13% en 77 et 6% en 78. Ce qui limite particulièrement la production d'aluminium aux USA, c'est la capacité limitée de génération d'électricité à un coût compétitif, particulièrement dans le nord-ouest du pays. Les Américains seront donc dépendants des marchés extérieurs, au moins de 79 à 81, puisque les quantités disponibles à l'étranger demeurent limitées. Cette situation invite à des hausses de prix prochaines sur le continent. A quand 55 cents US la livre d'aluminium?

**Nombreuses amendes pour outrage au Tribunal**

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le juge Roger Chouinard, de la Cour supérieure, a condamné le Syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida Inc. à une amende de \$1,000 pour outrage au Tribunal, tandis que MM. Lorenzo Duchesne et Denis Deschamps, vice-présidents du syndicat, écopaient d'une amende de \$500.

Quant à Marcien Bisson, président de la section des employés de bureau, il a écopé d'une amende de \$500 également.

Trois autres membres, MM. Rosaire Pedneault, Louis-Georges Bonneau et Marcel Lessard ont écopé de \$200 d'amende chacun, tandis que M. Simon Tremblay écopait d'une amende de \$100.

Par ailleurs, 14 autres syndiqués de l'Alcan ont également été condamnés à des amendes de \$300 à \$50 d'amende, à la suite d'outrage au Tribunal, concernant une ordonnance d'injonction, visant les installations portuaires de Port-Arvid.

C'est un jugement de Salomon que le juge Roger Chouinard, de la Cour supérieure, a rendu, hier matin, dans toutes ces causes, faisant preuve de clémence, puisque non seulement le Syndicat et principalement ses membres ne sont condamnés qu'à des amendes mais aussi du fait qu'en cas de non-paiement, le président du Tribunal a ordonné la saisie plutôt que d'une peine d'emprisonnement dans le cas des membres. D'ailleurs, dans son jugement prin-

cipal, le juge Chouinard affirme qu'il n'estimait pas nécessaire d'élaborer sur la gravité de l'offense nées de violations délibérées, de jugement ou d'ordonnance des Tribunaux: "Qu'il nous suffise de mentionner que de telles offenses s'attaquent à la base même de la société dans laquelle on vit, de même qu'aux droits des personnes et aux libertés fondamentales, dont chacun pourtant réclame le respect."

Néanmoins, les violations prouvées ne révèlent pas heureusement la gravité de celles pouvant mettre en danger la vie ou la sécurité d'êtres humains.

Le juge Chouinard ne cache pas que les outrages au Tribunal ont été plaqués après que la grève fut réglée et que le climat, dans les usines de l'Alcan soit bon.

En somme, si on peut tirer une conclusion de ce jugement, disons que le président du Tribunal n'envenimera pas la situation d'autant plus que Me Claude Vaillancourt, procureur de la FSSA, avait admis tous les faits allégués par la partie patronale, représentée par une étude d'avocats de Montréal, Ogilvie et Associés.

Toutefois, le juge Chouinard n'a pas maintenu les plaintes d'outrage au Tribunal contre MM. Jean-Yves Couillard et Raymond Saint-Onge, ces derniers étant acquittés.

Tous ont un délai de 30 jours afin de payer l'amende.

Les plaintes avaient originé des manquements aux ordonnances d'injonctions émises le 4 juin 1976 et valides jusqu'au 9 juin 1976.

**L'OCQ lance une campagne de sécurité dans la construction**



**GERANT REGIONAL** — M. Jean-Marie Potvin est le gerant régional de l'Office de la construction du Québec.

CHICOUTIMI — L'Office de la construction du Québec lance, le premier août, une campagne de promotion de la sécurité au travail dans l'industrie de la construction. "Y a pas d'chance à prendre" en sera le thème.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on estime qu'environ 5,000 travailleurs seront touchés d'une façon ou d'une autre par cette campagne.

On a choisi le mois d'août pour la tenue de la campagne de sécurité du fait qu'il s'agit de la période de retour de vacances annuelles de travailleurs. Les statistiques démontrent que les risques d'accidents augmentent de façon sensible, au retour d'un congé prolongé.

A Chicoutimi, le gerant régional de l'OCQ, M. Jean-Marie Potvin, a indiqué qu'on visait en fait l'établissement de mesures de préventions et de sensibilisation permanentes.

Un certain nombre de statistiques démontrent de façon assez éloquente l'importance de la sécurité sur le site des chantiers de construction. Ainsi, alors

que le nombre de travailleurs oeuvrant dans le domaine représente moins de 10 p.c., de la main-d'oeuvre québécoise, celui des décès, par suite d'accidents, enregistrés en 1974, dans le domaine de la construction, atteint 28 p.c., du nombre total de décès accidentels, dans le monde industriel.

Entre 1970 et 1974, on a enregistré 315 décès accidentels, dans l'industrie de la construction québécoise. Au cours de la même période, l'industrie de la construction ontarienne, pourtant réputée plus active, ne signalait que 267 décès accidentels.

Pendant les cinq mêmes années, les travailleurs québécois de la construction ont perdu pas moins de 303 millions d'heures de travail, par suite d'accidents survenus sur les chantiers. Leurs collègues ontariens en ont perdu 100 millions de moins.

Le Conseil économique du Canada signale, de son côté, que l'industrie canadienne de la construction emploie 6 p.c., de la main-d'oeuvre du pays. Cette industrie se trouve toutefois à

l'origine de 20 p.c., des accidents industriels.

**La campagne**

Au cours de la campagne, les inspecteurs de l'OCQ porteront principalement leur attention sur la tenue des chantiers, le travail près des fils électriques, les excavations et l'équipement lourd.

On doublera le travail d'inspection d'une campagne d'information et de sensibilisation des employeurs et des salariés de la construction, en regard de la nécessité d'une vigilance et d'une prévoyance accrues en matière de sécurité au travail.

Toutes les composantes de l'industrie de la construction participent activement à la campagne. L'office joue le rôle de catalyseur et de coordonnateur de leurs initiatives.

Les seize bureaux régionaux de l'OCQ déclencheront simultanément l'opération, de façon à rejoindre les salariés de la construction de tous les coins du Québec.

**La région**

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Office affecte cinq inspecteurs à la surveillance des règles de sécurité sur les chantiers de construction.

Ceux-ci demeurent en contact constant avec le

bureau régional au moyen d'un système de télécommunication. Le bureau régional est lui-même relié par informatique au siège social de Montréal. Celui-ci peut ainsi, fournir presque instantanément les informations pertinentes, et relatives au travail, sur les employeurs et les travailleurs de la construction.

Actuellement, dans la région, deux chantiers d'importance, à l'Alcan d'Arvida et à la Donohue de Saint-Félicien, nécessitent chacun la présence d'un inspecteur à temps plein. Ces délégués de l'OCQ travaillent en étroite collaboration avec les agents de sécurité des entreprises concernées.

**Erosion difficile à contrôler sur la Pointe-Saint-Méthode**

JONQUIERE — Par suite des plaintes formulées par un groupe de riverains de la Pointe-à-Guimond (Pointe-Saint-Méthode), entre les rivières Ashuapmouchouan et Mistassini, M. René Prévost, directeur du Service immobilier de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, Saguenay et Lac-Saint-Jean, tient à apporter les précisions suivantes:

"En premier lieu, il faut se rappeler que la compagnie a acquis à grands frais la totalité de cette péninsule lors de l'exhaussement du niveau du lac Saint-Jean parce qu'elle réalisait, déjà à cette époque, les dangers d'érosion sur ces terrains. Suite à de fortes pressions, la compagnie a finalement accordé des baux de location sur l'extrême pointe sud-est de la péninsule en prévenant les locataires des possibilités d'érosion. Par la suite, la compagnie a refusé de concéder des baux le long de la rivière Mistassini en raison des difficultés que pouvait comporter la protection des rives. Malgré

cela, plusieurs dizaines d'estivants se sont installés en bordure de la rivière Mistassini sans le consentement de la compagnie. Actuellement, le nombre de locataires de la compagnie est de 120", de dire M. Prévost.

Et il poursuit en ces termes, "en 1969 et en 1975, la compagnie a procédé à des travaux de dragage sur l'extrême pointe sud-est et, à titre expérimental, sur une longueur d'environ 600 pieds en bordure de la rivière Mistassini. Cette dernière partie a été vite emportée en raison des courants latéraux."

"Les consultants de l'Alcan, soit les laboratoires

LaSalle de Montréal, ont vite avisé la compagnie que des travaux de dragage en bordure de la rivière Mistassini ne seraient pas efficaces en raison du fort courant de cette rivière."

M. Prévost ajoute que la compagnie Alcan se préoccupe depuis plusieurs années de la refectation des berges du lac Saint-Jean.

"L'an dernier, la compagnie a élaboré un programme de protection des berges s'étendant sur une période de 10 ans. Ce programme nécessitera des débourses annuels de \$500,000", dit en terminant M. Prévost.

**Spécial de la semaine**

100, rue Perron, Rivière-du-Moulin. Bungalow, 4 chambres, très propre, pelouse faite au complet, entrée asphaltée, remise et jardin potager.

**Boulianne & Laliberté**  
545-1796

**BNE**

**une banque sur mesure**

Afin de mieux vous servir, nous demenageons! En effet, le 2 d'août prochain, la BNE demenagera à **Place du Royaume, boulevard Talbot**. En plus d'être présents dans ce centre commercial important, nous mettrons à votre disposition de nouvelles heures d'affaires.

- lundi, mardi et mercredi 10:00 a.m. à 3:00 p.m.
- jeudi et vendredi 10:00 a.m. à 3:00 p.m. 6:00 p.m. à 8:00 p.m.

**BNE**  
LA BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE  
Michel Ducharme  
Directeur

**Invitation spéciale**

Je vous invite à venir nous rencontrer chaque fois que vous désirez des informations pour l'achat d'une automobile neuve ou usagée.

**FORD**

**MERCURY**

**BOULEVARD AUTO**  
ALMA, - P.Q.

J.C. BEISSON  
M. BOUCHARD  
YVAN THIVIERGE  
ANDRÉE FRADETTE

# COMMENTAIRE QUOTIDIEN

## On fait trop de cinéma dans les relations de travail

C'est peut-être parce qu'ils ont dû jouer au radicalisme, sans trop tenir compte des lois économiques et de l'opinion des autres, que les permanents et chefs syndicaux n'ont guère de succès dans leur tentative d'assainir les relations ouvrières-patronales lorsqu'ils accèdent à des responsabilités politiques ou administratives dans les ministères du Travail.

Le secrétaire parlementaire du ministre fédéral du Travail, Jacques Olivier, ancien chef syndical à l'Hôpital Charles-Lemoyne dans la région montréalaise au début des années '70, a réussi à se mettre les deux pieds dans les plats dès sa première sortie en province.

Commentant le pénible affrontement dans les quatre minoteries de Montréal, l'ancien syndicaliste-CSN devenu député critiquait sévèrement, au Cercle de Presse du Saguenay, mercredi matin, l'attitude de la compagnie Robin Hood et la prévenait même d'un boycottage de ses produits, par le ministère du Travail, si elle n'acceptait

pas de "s'asseoir à la table des négociations".

La déclaration, évidemment, a fait son tour du pays par le truchement de Radio-Canada et de la Presse Canadienne. Or, le ministre John Monro s'est empressé, hier, de taper sur les doigts de son porte-parole de langue française et démentant l'intention de son ministère de livrer une guerre ouverte à Robin Hood.

Dans ses commentaires, le député Olivier a glissé assez allègrement sur les accrocs à la légalité dans les conflits de travail et il a démontré beaucoup de naïveté en exposant aux journalistes du Saguenay-Lac-Saint-Jean le nouveau programme fédéral pour prévenir les grèves ou "lock-out".

Toutes ces formules existent pourtant, et le Canada, malgré un cadre bien précis tracé par le gouvernement fédéral en vertu de la loi anti-inflation, vient de "battre" l'Italie dans la course aux journées de travail perdues à la suite d'affrontements ouvriers-patronaux. Il ne faut donc pas trop se surprendre si l'économie va mal et que

le dollar rapetisse dangereusement dans les bourses européennes.

"La banque des données n'existe pas", a précisé le secrétaire parlementaire, mercredi matin. Statistique Canada et le Conseil économique du Canada, avec leur armée de spécialistes, ne constituent-ils pas des banques de données?

Ca n'empêche pas entreprises et syndicats d'interpréter bien différemment les possibilités économiques du pays. Et à l'époque où le député Olivier participait aux négociations avec les représentants du ministère des Affaires sociales, respectait-il les possibilités de payer des contribuables? On n'a tellement pas tenu compte des "faits têtus", l'an dernier, puisque la Commission provinciale de Coster a volé en éclats et que le coût des services de l'Etat a monté en flèche.

Le secrétaire parlementaire du ministère fédéral du Travail a raison de dénoncer, avec la dernière vigueur, l'utilisation d'armes à feu par des agents de sécurité. En tout temps, on devrait assurer la protection des pro-

priétés en évitant tout moyen susceptible de blesser gravement ou de tuer.

Quant à l'affaire des minoteries, M. Olivier ne devrait pas oublier que la grève a été déclenchée contre une décision de la Commission anti-inflation, après la signature d'une entente entre patrons et syndiqués. L'impasse a été dénouée quand le gouvernement fédéral a accepté de retourner dans les fonds de pension les coupures de salaires pratiquées par la commission. Ottawa autorise ainsi indirectement ce qu'il a refusé directement, soit sur le chèque de paie.

L'après-contrôle ne s'annonce pas très serein, à moins que les partenaires, comme en Allemagne de l'Ouest et au Japon manifestent plus de sincérité. Jusqu'à maintenant, chacun fait du cinéma au détriment de l'économie et du salarié moyen.

Bertrand TREMBLAY

## OPINION DES AUTRES

### La Huitaine prête-t-elle aux orgies?

Une bonne mère de famille qui assiste aux spectacles présentes le soir sur la Place de la Traversée et qui a décidé d'y passer une bonne partie de la soirée, voire même très tard, tout en se rendant faire un petit tour à l'arrière du collège sur la place où on y projette avec force et lumière de la musique disco, eh!... bien, cette bonne maman n'en revient pas parfois de ce qu'elle a pu voir. Il est évident que le spectacle est assez inhabituel, mais cependant pas unique. Si vous avez eu l'occasion, comme nous, de vous rendre tout récemment à Terre des Hommes, à la Ronde entre autres, n'allez pas croire que la vertu y est sauve là aussi. Nous en avons vu des belles près des manèges de cette Terre des Hommes si chère au maire Drapeau.

Place de la Traversée à Roberval est devenue un salon-bar pour la circonstance, tant à l'avant de l'école que dans la cour arrière. Ça, on ne peut le nier! Ce qui est aussi différent d'un établissement licencé, un hôtel, c'est que cette fois la majorité des adolescents se réunissent au même endroit alors que, normalement, ils fréquentent différents hôtels. Ceci établi, il ne faut pas oublier

non plus que chacun de ces jeunes arrive souvent à Place de la Traversée avec déjà une forte dose de boisson de consommée... et on parvient, malgré la surveillance des policiers, à apporter son propre "stock".

Ce qui compte dans tout cela, c'est d'assurer une sécurité au maximum et nous sommes en mesure, par ce que nous avons vu jusqu'ici, d'indiquer que cette sécurité est exercée au moins à 90%. Ce qui est surtout important aussi, c'est d'assurer un système de sécurité qui prévient le pire. Alors, les policiers ont pour ordre d'avoir l'oeil ouvert... et le bon! Ils sont une bonne dizaine à chaque soir et ils font vraiment de la prévention. On a fait des arrestations, bien sûr, même pour de la drogue, mais quelle assurance at-on qui ne s'en prendra pas ailleurs?

C'est le chef de police Henri Marois qui nous le disait: "Avec Place de la Traversée, on a réglé bien des problèmes de contrôle de cette jeunesse combien exubérante. Il se fera des "mamours", il y aura de sérieuses disputes, ce qui importe, c'est de ne pas perdre le nord et de ne pas relâcher un instant la surveillance

puisque notre monde, du moins un certain nombre, est comme ça! Mais la fête, à Roberval, ne dure que huit jours... après on redeviendra un peu plus calme! Faut-il vraiment en faire un drame pour quelques cas isolés?"

Jean-Claude St-Pierre,  
Directeur de l'information,  
Poste CHRL-910,  
Roberval.



## PAROLE AUX LECTEURS

# Le monopole syndical de l'emploi oblige un père de famille à chercher du travail en Ontario

15 juillet 1977  
Monsieur le député,  
C.-A. Gauthier,  
Mistassini.

J'ai reçu cet avis de comparaître en cour pour avoir travaillé, car je suis rendu en Ontario pour ra-

masser des tomates et des concombres. Je vous envoie cela car je ne peux m'en occuper.

Veillez s.v.p. Monsieur le député vous en occuper à ma place.

car avec une famille, il faut travailler. J'étais allé vous voir pour cela Jean-Claude Leblond.

c'était pour avoir mes cartes. Je vais écrire à l'avocat qui l'a envoyé.

Veillez communiquer avec moi si il y a quelque chose d'autre. Merci à l'avance.

Jean-Claude Leblond,  
RR. 3,  
Tilbury,  
Ontario.

## "C'est un désastre provincial!"

### C.-A. Gauthier

Mistassini,  
le 26 juillet 1977.

Ministère du Travail,  
Hôtel du gouvernement,  
Québec, P.Q.

M. le ministre,

Voici un père de famille qui est chauffeur de machinerie lourde, mais qui ne peut obtenir sa carte du contrôle monopolistique syndical, sous le couvert de l'O.C.C.

On lui répond qu'il ne peut avoir sa carte parce que le syndicat de la construction a jugé qu'il avait assez de chauffeurs.

Des cas comme celui-ci, j'en ai des centaines; et, principalement des jeunes qui sortent des études avec leur diplôme!

Ce monopole de l'emploi est encore pire que tous les autres monopoles, parce qu'il empêche ceux qui ont encore le cœur de gagner leur vie, de travailler.

C'est un désastre provincial! Quand votre gouvernement va-t-il mettre fin à ces sottises?

Comme preuve de ce que j'avance, je vous fais tenir copie d'une sommation du



greffier de Jonquière. Ce père de famille, bien que qualifié pour son métier, est réduit à aller aux tomates en Ontario.

Voilà ce que tolère la Belle Province.

Quand allez-vous agir?... Je vous demande d'intervenir dans cette cause puisqu'il est impossible

monétairement à M. Leblond de se rendre à Chicoutimi pour le 9-8-77.

J'ai bien hâte de voir si vous avez encore un peu d'humanisme.

C.-A. Gauthier, M. P.  
Député de Roberval,  
Chambre des Communes,  
Ottawa, Canada.

## Il devra comparaître en cour le 9 août

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
CAUSE NO:  
165-27-000375-77  
JONQUIERE  
(GREFFE DE LA PAIX)  
OFFICE DE LA  
CONSTRUCTION  
DU QUEBEC

Plaignante  
—VS—  
CLAUDE LEBLOND  
Prévenu

"SOMMATION"

A:  
M. CLAUDE LEBLOND,  
R.R. NO 169,  
Ste-Jeanne-d'Arc,  
District de Roberval.

ATTENDU que vous avez été ce jour accusé, devant le soussigné, juge de paix et greffier dans et pour le district de Chicoutimi, alors que vous étiez assujetti aux dispositions de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre, (S.Q., 1969, Ch. 51), sanctionnée le 13 juin 1969, aux dispositions également de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (S.Q., 1968, Ch. 45), ainsi qu'aux dispositions du règlement no 1, relatif à la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre et s'appliquant à l'industrie de la

construction, soit l'arrêté en conseil 1551-76, en date du 30 avril 1976, et publié dans la Gazette Officielle de Québec, du 30 avril 1976, d'avoir à Chicoutimi, district de Chicoutimi, enfreint les dispositions de l'article 3.01-A, le 25 avril 1977, dudit arrêté en conseil, en travaillant pour

le compte de LES ENTREPRISES COTE & LAVOIE LTEE, exerçant le métier d'opérateur d'équipement lourd, sans détenir de certificat de qualification comme tel. LE TOUT contrairement aux dispositions des lois et du règlement précité. A CES CAUSES:

Les présentes sont pour vous enjoindre de comparaître, au nom de Sa Majesté, devant moi, le 9 août 1977, à 10h00 a.m., au palais de justice de Jonquière, 50, boul. Harvey, Edifice administratif, district de Chicoutimi. Ou devant quelque autre juge qui sera alors présent, pour répon-

dre à la présente accusation et être ultérieurement traité selon la Loi.

DONNE SOUS MON SEING A JONQUIERE,  
Ce 23 juin 1977,

(S) ROLAND COTE  
Juge de paix et greffier dans et pour la province de Québec.  
COPIE CONFORME.

## Les Ambassadeurs répondent aux mécontents

A qui de droit:

Saviez-vous que les corps de tambours et clairons de la région sont les plus puissants du Québec? La grande majorité de la population du Saguenay ne possède pas la maturité nécessaire pour comprendre les bienfaits de cette discipline qui devient très populaire au Québec dû à l'influence des Américains. La région est, sans aucun doute, celle qui représente le mieux la province à l'extérieur et en chacun de nous il devrait exister une grande satisfaction et le désir d'approfondir cette dis-

cipline des plus formatrices devrait s'amplifier. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour tout le monde.

A ma grande surprise, plusieurs propriétaires du secteur Arvida se sont plaints du bruit aux autorités de la ville tout en demandant le démantèlement du corps Ambassadeurs, celui-même qui connaît un grand succès aux Etats-Unis tout en faisant la manchette de votre journal et qui pratique à des heures raisonnables afin de respecter la liberté des gens.

Les Ambassadeurs comptent plus de 120

membres, une équipe d'instructeurs des plus compétents et une administration qui travaille main dans la main afin que notre région puisse être fière de ses représentants. Et voilà! Toujours des mécontents! Messieurs les propriétaires, pendant que ces jeunes s'exercent pour s'améliorer, ils ne pillent pas vos demeures! Donnez autant d'efforts pour le bon fonctionnement du groupe que vous en donnez pour vous plaindre et vous marcherez la tête haute. J'aimerais vous dire, chers plaignants, que si vous feriez de l'exercice physi-

que en même temps que les pratiques des Ambassadeurs, vous ne porteriez point attention au bruit et vous seriez en forme.

Pour terminer, si vous ne comprenez pas plus notre situation, alors trouvez-nous un nouveau terrain de pratique ainsi qu'un nouveau local et vous paierez les taxes en conséquence, puisque nous vous représentons.

Un Ambassadeur,  
Charles Brassard,  
555, rue Normandie,  
Arvida.  
Le 27 juillet.

# Springate exige du Soleil une rétractation juste

QUEBEC (PC) — M. George Springate, a exigé, jeudi, à l'Assemblée nationale une rétractation de la part du quotidien québécois Le Soleil pour un article disant que le député libéral de Westmount favorisait la désobéissance civile comme moyen d'opposition à la Charte du français du Parti québécois.

Soulevant une question de privilège, M. Springate a demandé que le journal accorde la même importance à la rétractation qu'il en a accordé à la nouvelle. L'article du Soleil a fait la une du quotidien où l'on pouvait lire la manchette suivante: "Springate and Shaw disposés à la désobéissance civile".

M. Springate a dit que l'article insinuant qu'il avait demandé à ses concitoyens

opposés au bill 101 de désobéir à la loi.

"Je n'ai jamais conseillé à personne de désobéir à la loi et je n'en ai pas l'intention", a-t-il affirmé.

Rappelant qu'il avait exercé le métier de policier pendant 12 ans et qu'il détenait deux diplômes de droit, M. Springate a promis de lutter contre la charte de la langue en restant dans la légalité. Le député de Westmount a ajouté qu'il avait foi en la loi, et que combattre la loi en ayant recours à des moyens légaux était une chose très normale.

Personne n'a jamais combattu plus que lui le bill 22, l'ancienne loi sur la langue de son propre parti, a fait remarquer M. Springate.

"Je n'ai jamais incité qui

que ce soit à désobéir à une loi."

D'après M. Springate, l'auteur de l'article du Soleil n'est jamais allé le trouver. Pourtant, a-t-il précisé, il était toute la semaine à son bureau situé au bout du couloir où se trouve le bureau du journal québécois à l'Assemblée nationale.

Le député libéral ignore d'où Le Soleil a tiré son article: il se pourrait qu'il ait été inspiré par un article du Montreal Star de lundi intitulé "Parents vote to defy Bill 101 — Les parents vote de défier le bill 101".

L'article portait sur une réunion de parents anglophones de Montréal opposés au projet de loi 101.

Le Star rapportait que les parents avaient "voté massivement" en faveur d'une motion demandant aux

commissions scolaires de faire fi de la nouvelle charte et d'ouvrir les écoles anglaises à tous ceux qui voudront s'y inscrire.

M. Springate a admis qu'il avait assisté à la réunion et que le député unioniste de Pointe-Claire, M. William Shaw, s'y trouvait aussi. Cependant, "il n'y a pas eu de vote", a-t-il dit.

"Ce qu'ils font au Star, je n'en sais rien."

"Aucune motion n'a été présentée à cette assemblée. Il n'y a même pas eu de débat ou quelque discussion que ce soit au sujet du fait que les écoles anglaises devraient être ouvertes à tous au Québec."

"C'est facile de s'en prendre à George Springate, a-t-il ajouté. J'aurais de défauts — on n'a pas à en inventer."

## Charte de la langue

# Le MB of T satisfait de la nouvelle version mais exige plus

MONTREAL (PC) — Se disant heureux de la nouvelle version du projet de loi sur la langue, le bill 101, le Montreal Board of Trade, réclame maints nouveaux assouplissements, après avoir cependant exprimé sa reconnaissance pour les amendements déjà apportés entre les projets de loi 1 et 101.

### Peines à éliminer

"Le Board recommande de nouveau, avec instance, écrit-il, que des certificats de francisation ne soient exigés que des entreprises souhaitant recevoir de l'Administration des primes, subventions, concessions ou avantages, et fournir au gouvernement des biens et services. Les peines prévues par le projet de loi 101, relativement aux certificats de francisation devraient donc être éliminées."

Dans une lettre adressée le 26 juillet au parrain du projet de loi 101, M. Reginald K. Groome, président du Montreal Board of Trade, réclame maints nouveaux assouplissements, après avoir cependant exprimé sa reconnaissance pour les amendements déjà apportés entre les projets de loi 1 et 101.

"Le Board tient d'abord à vous exprimer sa reconnaissance, écrit-il, du fait qu'un certain nombre de recommandations qu'il avait soumises à la commission parlementaire en date du 26 mai, relativement à l'ancien projet de loi no 1, ont été incorporées au projet de loi 101."

M. Groome énumère ensuite sept modifications, réclamées plus tôt par le Board of Trade, apportées par M. Laurin à son projet de loi sur la langue. Il ajoute que le Board est prêt à rencontrer M. Laurin afin de lui expliquer les nouveaux changements souhaités par l'entreprise, désireuse de voir réunis les éléments nécessaires "à la prospérité et au plein emploi de tous les Québécois".

Parmi les recommandations mises de l'avant dans sa lettre, M. Groome insiste lui-même sur l'importance de la première, qui réclame la suppression des amendements prévus dans la loi pour les entreprises qui ne se méritent pas le certificat de francisation. La fédération patronale demande ici un retour à la loi 22.

En deuxième lieu, le Board réclame l'accès à l'école anglaise pour tous les anglophones venant s'établir au Québec. Tout au moins, le gouvernement péquiste devrait accepter l'Option Canada et reconnaître les droits identiques des citoyens de toutes les provinces du pays.

Le Board s'élève également contre les dispositions de la loi qui confèrent un certain pouvoir aux travailleurs dans l'élaboration et le contrôle du programme de francisation de l'entreprise. Il faut, selon le Board, limiter ce rôle à la consultation afin de respecter le droit de gérance de l'employeur.

D'autres recommandations touchent le caractère particulier des institutions de santé, qu'on ne veut pas voir sur le même pied qu'une entreprise ordinaire, le droit des anglophones à l'utilisation de leur langue devant les tribunaux, les relations de travail et les services municipaux.

"Le Board vous sait gré, conclut M. Groome, de la considération dont ont déjà fait l'objet ses représentations précédentes et recommande instamment que les propositions qui précèdent soient incorporées dans le texte définitif du projet de loi 101, appelé à être sanctionné par l'Assemblée nationale."

# Une Cie subventionnée malgré une grève qui perdure depuis 76

MONTREAL (PC) — Malgré une grève qui dure depuis mai 1976, la compagnie Camions à incendie Pierreville Ltée a reçu une subvention de \$118,000 d'Ottawa, via le ministère de l'Expansion économique et régionale (MEER), permettant de créer 30 nouveaux emplois.

Dans un communiqué émis hier par le MEER, on apprend que l'usine de St-François-du-Lac est la deuxième bénéficiaire d'un montant total de \$368,000 qui a été réparti entre neuf entreprises québécoises.

Le texte en provenance des bureaux montréalais du MEER ne fait pas mention du conflit de travail,

dont on n'impose pas la fin pour que la compagnie puisse toucher la subvention.

Le MEER avait déjà été fortement critiqué par rapport au conflit de la United Aircraft. On avait alors reproché au gouvernement de ne pas retirer des subventions échelonnées sur plusieurs années et qui avaient été accordées à la compagnie de Longueuil avant le déclenchement de la longue grève.

Il semble cependant que l'obtention d'une subvention par une compagnie au cours d'un conflit constituerait un précédent.

La nouvelle étonne d'autant plus que l'usine de

St-François-du-Lac est voisine d'une autre usine de camions à incendie, située à Pierreville, où on a dû faire 50 mises à pied au début de l'hiver parce qu'on manquait de contrats.

Concurrence

L'usine de Pierreville, où les travailleurs sont syndiqués, se dit incapable de soutenir la concurrence avec celle de St-François-du-Lac où les propriétaires ont réussi à maintenir la production avec l'apport de "scabs".

Les travailleurs de Camions à incendie Pierreville sont en grève afin

d'obtenir une première convention collective. Lors d'une visite de la région de Sorel, il y a quelques mois, l'ex-ministre du Travail, M. Jacques Couture, avait déclaré que les patrons de cette entreprise avaient démontré une évidente mauvaise foi, en violation flagrante du code du travail.

A défaut de pouvoir obliger la compagnie à négocier en se servant des dispositions du code du travail, M. Couture avait même envisagé de faire passer une loi spéciale pour obliger la compagnie à signer un premier contrat de travail avec ses employés.

# Des promesses de subventions qui auraient coûté \$500 millions

QUEBEC (PC) — Certains dirigeants municipaux auraient enregistré sur bandes magnétiques les promesses de subventions que leur faisait l'ancien ministre libéral des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom.

C'est en tout cas ce qu'a laissé entendre jeudi, en Commission parlementaire des engagements financiers, le ministre de la Fonction publique et vice-président du Conseil du trésor, M. Denis de Belleval.

Précisant que ce n'aurait pas été là une pratique courante et illégale, M. de Belleval cependant a révélé que certains dirigeants municipaux prenaient la peine d'enregistrer sur bandes magnétiques les conversations qu'ils avaient dans son bureau à Québec avec l'ancien ministre libéral, qui leur promettait

des subventions pour leur municipalité.

M. de Belleval, parlant de ces engagements pris par l'ancien ministre libéral, engagements qui atteindraient le demi-milliard de dollars répartis sur 10 ans, a déclaré qu'ils avaient été pris de façon irrégulière.

Directives

Après avoir observé que sous son gouvernement, le ministre des Affaires municipales ne peut plus distribuer les subventions de façon arbitraire, M. de Belleval a précisé qu'en vertu d'une directive émise le 22 décembre dernier, le gouvernement a décidé de respecter les engagements pris par le ministre des Affaires municipales sous M. Goldbloom, à l'égard des municipalités ayant elles-mêmes été de bonne foi.

# Exploitants de sablières qui font fi de directives officielles

MONTREAL (PC) — L'inspecteur des Services de protection de l'environnement (SPE) venant de quitter les lieux, les activités des sablières de Saint-Amable et de Sainte-Julie, dans le comté de Verchères, ont aussitôt repris, malgré les mises en demeure du ministre Marcel Léger.

Les représentants des comités de citoyens des deux municipalités sont maintenant d'avis que les exploitants de sablières se fichent éperdument des directives du ministère et qu'ils ont l'intention de passer outre à toutes les directives du Québec.

"Il n'y a plus qu'une seule

solution, de signaler M. Jacques Bouvra, de Saint-Amable, c'est de faire venir la police et de saisir l'équipement de ces exploitants."

Hier, M. Léger a rendu publique la liste des exploitants de carrières dans la municipalité de Saint-Amable. Il s'agit de Marcel et Wilfrid Lussier, de Sainte-Julie, André Beaudry, Ernest Benard, Maurice Racicot, Antoine Nantel, Bertrand Gauthier, Raoul Daviault, Ubaldo Gette et des entreprises R. Racicot Limitée et Roger Automotive Motor Inc.

Le ministre a de plus souligné que les SPE avaient reçu tout le support nécessaire de la municipalité de

Saint-Amable dans ce dossier et que celle-ci avait collaboré à la rédaction du règlement municipal régissant les activités des sablières.

Les efforts du ministère de l'Environnement, des comités de citoyens et des députés de la région n'ont pour but, a ajouté le ministre, que de sauver des sols

agricoles d'une rare qualité."

Pendant ce temps, le conseil municipal de Sainte-Julie n'a jamais fait voter de règlement pour contrôler ce type de commerce et le maire André Savaria a déjà déclaré qu'il n'était pas au courant de la situation à Sainte-Julie.

Le scandale de la langue a assez duré

QUEBEC — Le mouvement Québécois français dénonce le scandale de l'opposition farouche et imprudente dont font preuve les milieux anglophones et certains milieux d'affaires francophones contre le projet de loi 101 — charte de la langue française — que ce soit en vue d'y faire reconnaître le principe du libre choix ou de faire ajourner le débat parlementaire en cours.

Le mouvement Québécois français rappelle à la population, pour qu'elle serre les rangs autour du gouvernement sur la question du Québec français:

- 1) Que la loi 101 garantit par droit statutaire le privilège ou la tolérance dont ont joui les vrai anglophone du Québec d'obtenir l'enseignement public en anglais pour leurs enfants.
- 2) Qu'elle laisse à l'en-



TOUT UN SAUT — Sam Marcynuk, un membre de la Zirka, Dance Ensemble y va d'un saut suivi d'un écartèlement en face de l'église ukrainienne catholique de

Dauphin, Manitoba; le tout à l'occasion du Festival ukrainien national qui dure cinq jours et qui se termine en fin de semaine. (Photo PC)

# Le ministère de la Justice prolonge le mandat de la CECO

QUEBEC, jeudi 28 juillet 1977 — Au cours d'une rencontre tenue mardi à Québec, le juge Denys Dionne a assuré le ministre de la Justice que le rapport de la Commission d'enquête sur le crime organisé est prêt et qu'il lui sera remis au cours de la semaine prochaine, puis rendu public.

Par ailleurs, poursuivant la lutte au crime organisé, le gouvernement a décidé dans l'intérêt public de prolonger le mandat de la CECO jusqu'au 31 décembre 1977.

"Le mandat de la CECO demeure inchangé", a précisé monsieur Bédard et "c'est afin qu'elle puisse étudier d'autres dossiers qui exigent une action immédiate que nous avons décidé de le prolonger".

"Ce mandat, a rappelé le ministre de la Justice, est de faire enquête sur les activités des organisations

ou réseaux et les personnes qui y concourent, dans la mesure où ces organisations ou réseaux opèrent dans les domaines du jeu et du parti illégal, dans les domaines du prêt usuraire (shylocking), de l'extorsion, du trafic illégal de la drogue et des stupéfiants, de la contrefaçon, de la fraude commerciale, des faillites frauduleuses et des incendies criminels, de la manipulation illégale d'actions ou de l'agiotage et des agissements frauduleux de corporations, des pressions exercées illégalement sur les hommes d'affaires ou officiers ou membres d'associations ou de corporations afin de les contrôler ou de leur extorquer de l'argent ou des biens, du vol d'obligations, du vol de titres et de métaux précieux, du vol et du démantèlement d'automobiles, du commerce des effets volés, de la prostitution, des alambics clandest-

ins et du trafic d'alcool frelaté, de l'exploitation illégale des consommateurs, du chantage, de l'intimidation et de la corruption, et de l'obtention illégale ou par des moyens illégaux de permis émis ou des décisions adoptées par des organismes publics."

# Démenti sur la médecine unilingue

MONTREAL (PC) — L'épouse d'un gréviste de la minoterie Robin Hood, blessé le 22 juillet à coups de fusil, a démenti jeudi les informations voulant que les médecins qui le soignent, au Montreal General Hospital, ne puissent pas s'adresser à elle en français.

On avait rapporté, mardi, que Mme Delia Morin affirmait ne pas être au courant de l'état de son mari parce que ses médecins traitants ne parlaient que l'anglais.

"Ils parlent français aussi bien qu'anglais", a-t-elle affirmé lors d'une entrevue. M. Gerard Morin est soigné pour des blessures à l'aine et à la cuisse.

**BNE**

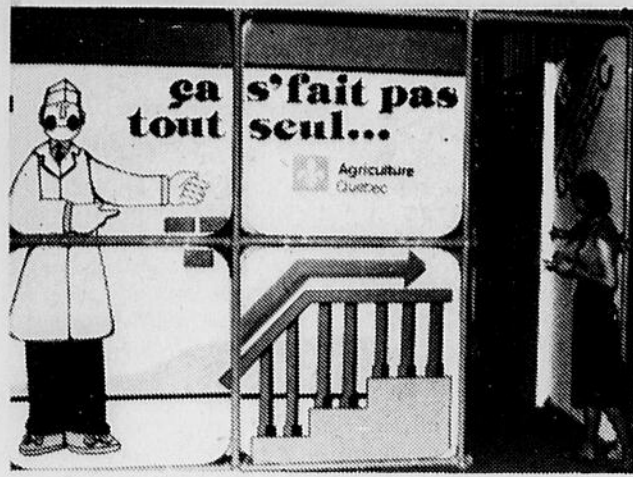
**une banque sur mesure**

Afin de mieux vous servir, nous déménageons! En effet, le 2 d'août prochain, la BNE déménagera à **Place du Royaume, boulevard Talbot**. En plus d'être présents dans ce centre commercial important, nous mettrons à votre disposition de nouvelles heures d'affaires.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• lundi, mardi et mercredi</li> <li style="padding-left: 20px;">10:00 a.m. à 3:00 p.m.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• jeudi et vendredi</li> <li style="padding-left: 20px;">10:00 a.m. à 3:00 p.m.</li> <li style="padding-left: 20px;">6:00 p.m. à 8:00 p.m.</li> </ul>
--	--

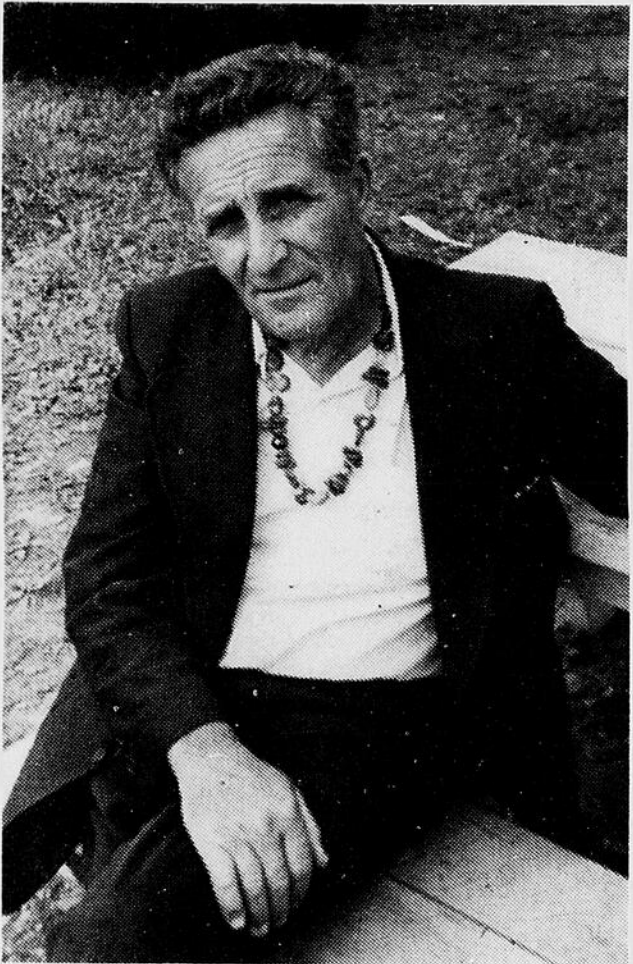
**BNE**   
LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE  
Michel Ducharme  
Directeur

## FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



## A L'EXPOSITION DE CHICOUTIMI

Comme par les années passées, le ministère de l'Agriculture du Québec (MAQ) prend part aux expositions agricoles régionales qui se tiennent pendant l'été à travers le Québec, afin de mieux informer la population. Aussi, soucieux d'informer les agriculteurs et les consommateurs des moyens mis en oeuvre par la direction générale de l'inspection des aliments pour vérifier la qualité des produits offerts à la consommation, on a choisi, comme thème principal, l'inspection des aliments. Le slogan "Ça s'fait pas tout seul", affiché à l'entrée, permet aux visiteurs de reconnaître le stand; on y décrit, par un montage photographique et un diaporama, les façons d'inspecter certains établissements ou produits et la manière de formuler une plainte au besoin. "Ça s'fait pas tout seul", signifie aussi que, sans l'implication et la collaboration du consommateur lui-même, tous les mécanismes mis en place sont inutiles. Le MAQ sera donc à l'exposition de Chicoutimi, du 15 au 21 août.



## FESTIVAL DE LA GOURGANE

Un autre festival va bientôt se dérouler dans le Haut-du-Lac, soit celui de la gourgane, dont le programme des festivités doit être dévoilé, le lundi, 1er août, par le président M. Fernand Plourde, également maire de la municipalité d'Alton-Banel.

## AUJOURD'HUI

J. S. Woodsworth, socialiste et réformateur canadien, naissait il y a 103 ans aujourd'hui, le 29 juillet 1874, près d'Islington (Ont.). Ministre méthodiste pendant 20 ans, il quitta l'Eglise à cause de son attitude envers la guerre et les réformes sociales. Elu au Parlement, il contribua à faire adopter un régime de rentes dès 1926. Quelques années plus tard, il fonda la Cooperative Commonwealth Federation (CCF), devenue depuis le Nouveau parti démocratique.

1975 -- L'Organisation des Etats américains met un terme à un embargo contre Cuba, qui avait été décrété en 1964.

1974 -- Onze femmes sont ordonnées pasteurs de l'Eglise épiscopale américaine, à Philadelphie.

1968 -- Par son encyclopédie Humanae Vitae, le pape Paul VI réaffirme l'opposition de l'Eglise catholique à tout moyen artificiel de contraception.

1948 -- La Ligue des communistes yougoslaves vote sa confiance au maréchal Tito, qui dément les accusations du Cominform selon lesquelles la Yougoslavie a trahi le mouvement marxiste-léniniste.

1946 -- Ouverture à Paris, d'une conférence réunissant 21 pays qui ont combattu l'Axe, afin d'élaborer des projets de traités de paix.

1940 -- Déclenchement du blitz aérien allemand contre l'Angleterre.

1937 -- Les Japonais occupent Tien-tsin (Chine). Le prince héritier Farouk (17 ans) devient roi d'Egypte.

1900 -- Le roi Humbert 1er d'Italie est assassiné par un anarchiste.

1890 -- Le peintre hollandais Vincent van Gogh se suicide à Auvers-sur-Oise.

1886 -- Mgr Joseph Thomas devient le premier archevêque catholique d'Ottawa.

1848 -- Fin des travaux de construction du pont suspendu enjambant les chutes de Niagara.

1818 -- Le duc de Richmond arrive au Canada pour prendre les fonctions de gouverneur général. Ils sont nés un 29 juillet: Charles Alexis de Tocqueville, écrivain politique français (1805-1859); Enrique Granados y Campaña, compositeur espagnol (1867-1916); Benito Mussolini, dictateur italien (1883-1945); Jean G. Larivière, député à l'Assemblée nationale du Québec (1930-).

## LES BEBES DIFFORMES

Il y aurait peu-être lieu d'envisager dans certains cas de ne pas laisser vivre les bébés atteints de graves infirmités à la naissance, selon un rapport préparé pour l'Eglise anglicane du Canada. Le Dr Lawrence Whytehead, de Winnipeg, un spécialiste en chirurgie thoracique qui a présidé à la rédaction du rapport, estime qu'une telle mesure serait parfois justifiée dans le cas de bébés nés avec des difformités telles qu'ils "ne peuvent vraiment pas du tout avoir une vie véritable". Le Dr Whytehead ajoute que cette question n'est traitée "que dans quatre petits paragraphes" dans le rapport qui a pour thème la mort en général. Le rapport ne formule aucune recommandation et ne vise qu'à promouvoir l'étude de la question en vue de favoriser une nouvelle attitude envers la mort. Le rapport a été préparé par 11 spécialistes en médecine, en théologie, en nursing et en droit. Il sera présenté à une réunion du synode, le mois prochain, à Calgary.

## CONTE L'EUTHANASIE DES NOUVEAUX-NES

L'étude commandée par l'Eglise anglicane du Canada qui recommande que soient tués les nouveaux-nés déficients profonds est complètement aberrante et devrait être condamnée dans les plus brefs délais par cette église et la population en général. Le fait de considérer ces enfants comme des formes ressemblant à des humains sans vestige d'intellect et de comportement humains est non seulement répugnant mais dangereux. L'AQDM est convaincu qu'aucun médecin na la compétence et le droit de juger qu'un enfant handicapé ne soit pas humain et que toute personne handicapée ou non a droit à la vie. Ce droit est fondamental dans notre civilisation. L'AQDM demande donc à l'Eglise anglicane du Canada de rejeter publiquement cette prise de position qui va à l'encontre des droits de la personne.

## L'AIDE SOCIALE ET LA RENTREE SCOLAIRE

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis La-zure, tient à rappeler aux familles qui reçoivent de l'Aide sociale qu'un montant de \$25 leur sera versé pour chaque enfant qui fréquente l'école à la condition de remplir et de retourner le questionnaire qui sera envoyé en même temps que le chèque du 1er Août. Cette mesure permet aux prestataires de l'Aide sociale de faire face aux dépenses supplémentaires par la rentrée des classes. Cette aide de \$25 par enfant sera disponible dès le début de septembre. Les enfants de 18 ans et plus qui poursuivent leurs études devront se procurer une attestation de l'établissement scolaire qu'ils fréquentent afin de faire la preuve de leur statut d'étudiant. Cette attestation devra être retournée au bureau local de l'Aide sociale aussitôt que disponible.

## IL TETE ET PARLE

Un bébé de 55 jours "qui parle" vient de projeter la province du Chaco dans l'actualité argentine. La radio de cet Etat a en effet diffusé un enregistrement de ce bébé phénomène dont on ne connaît que le prénom, Julio, ses parents se refusant à dévoiler leur identité. Plusieurs journalistes se sont aussitôt rendus dans cette province éloignée de quelque 1.000 kilomètres au nord de la capitale et ont effectivement entendu le jeune Julio prononcer certains mots comme "auto", "lait", "pain", et même d'autres devant témoins. Au grand étonnement de sa famille, les premières paroles de Julio ont été: "Je n'en veux pas", quand son père lui tendit une tétine.

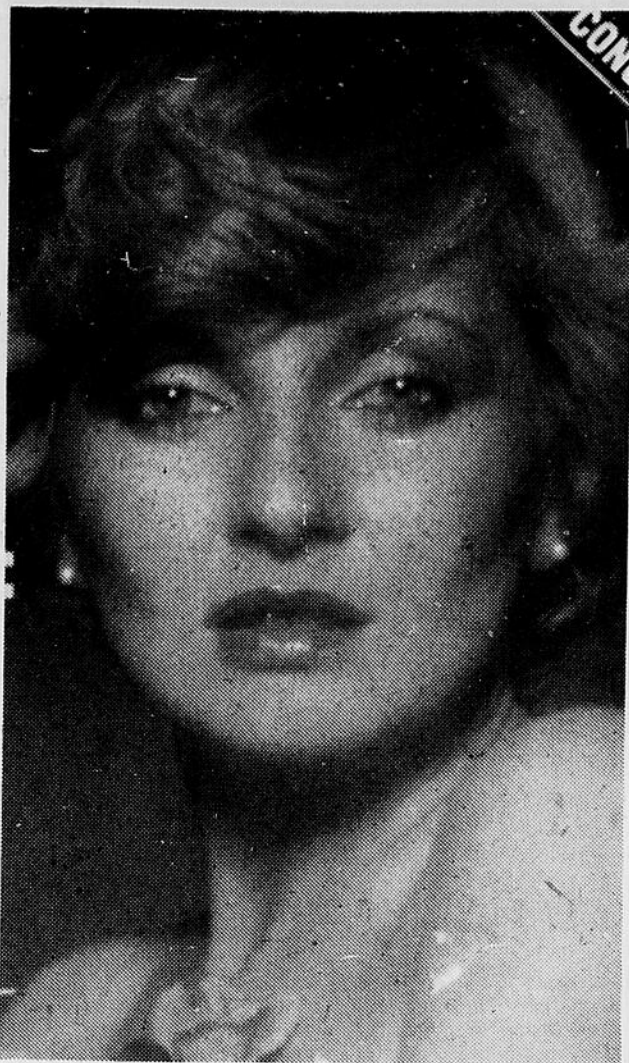


## JEUNES MAGICIENS

La foule s'est bien amusé des tours réalisés par ces deux jeunes magiciens, lors du récent spectacle amateur organisé dans le cadre de la Huitaine de Gaieté de Roberval.

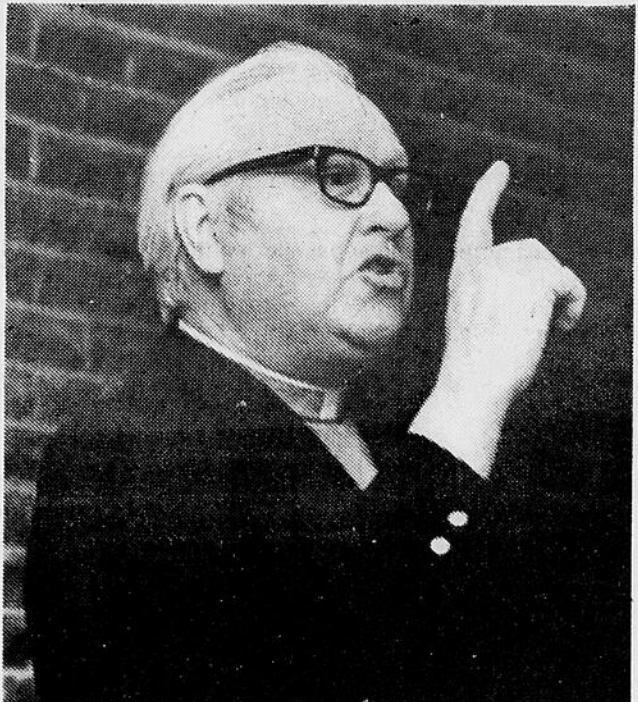
## FINI LA CHIRURGIE POUR BARNARD

Le professeur Christian Barnard, auteur de la première transplantation cardiaque, a annoncé qu'il prévoyait renoncer, dans les 18 prochains mois, à la chirurgie à plein temps en raison de l'arthrite dont il souffre aux mains. "Mais je voudrais tout d'abord achever mes travaux sur la greffe du coeur de babouins et sur le transport et le stockage des coeurs a-t-il précisé aux journalistes. Le Dr Barnard, qui venait de regagner Le Cap après un mois de vacances, a précisé: "Mes mains m'ont causé des problèmes aussitôt après mon retour. J'ai dû faire face à la réalité: il me sera bientôt impossible d'exercer la chirurgie à plein temps." Le professeur Barnard a réalisé la première greffe du coeur mondiale à l'hôpital Groote Schuur du Cap, en décembre 1967. Son patient, M. Louis Washkansky, 55 ans, devait mourir 18 jours plus tard.



## FRANCE CASTEL EST EPROUVEE

La délicieuse Mme Jean Guimond (France Castel), est vraiment éprouvée depuis quelques temps. Après avoir fait une fausse couche, elle doit adresser une demande de faillite personnelle. Le montant se chiffre par \$26,220.58. Ses deux principaux créanciers sont les ministères du Revenu à Ottawa et à Québec. Deux autres artistes ont subi des faillites dernièrement, soit Yvan Ducharme et Claude Valade.



## ROBERVAL EST JUMEELEE

Contrairement à Chicoutimi et à Alma qui sont jumelées aux villes françaises Angoulême et La Falaise, la ville de Roberval vient de se jumeler avec une municipalité africaine, Butare, au Ruanda. La raison? Le fils de Roberval, le Père Georges-Henri Lévesque, jouit d'une très haute considération dans ce pays après avoir fondé l'université.

## TAM-TAM AU HASCHISCH

Les douaniers d'Orly ont découvert 20 kilos de haschisch dissimulés dans trois tam-tam et un guéridon expédiés respectivement de Kampala et Nairobi. Tam-tam et guéridon ne portaient aucune adresse. Personne ne les avait réclamés depuis trois mois et ils allaient être mis en vente lorsque des vérifications ont permis de découvrir la drogue dont la valeur marchande est estimée à 200,000 francs (\$40,000).

## HEUREUX GAGNANTS

Le voyage aux Bahamas, offert par l'agence Tournesol lors du tournoi de la présidente et vice-présidente du Club de golf de Chicoutimi, le samedi, 23 juillet dernier, a été gagné par M. et Mme Lucien Lapointe, de Chicoutimi.



## SIGNATURE

C'est cette semaine qu'on a procédé à la signature de la nouvelle convention collective de travail des policiers municipaux d'Alma et l'on voit ici MM. Gaétan Tremblay, gérant municipal; John Gallup, président du Syndicat des policiers; Gabriel Fortin, maire d'Alma, et André Marcotte, secrétaire du syndicat.

## DOCTEUR CONCORDE

Jeudi pour la première fois, Concorde va contribuer à soigner un malade américain. Le supersonique quittera en effet l'aéroport de Londres-Heathrow à 11h00 locales, porteur d'un lot de rubidium-81, médicament employé dans un hôpital américain de Baltimore pour diagnostiquer et traiter une maladie des poumons. Concorde assurera le transport d'un lot de rubidium-81 entre Londres et Washington chaque semaine pendant les trois prochains mois. Le recours au supersonique est indispensable, en raison de la brièveté de vie du produit (environ quatre heures). Son acheminement par des moyens classiques le rendrait inutilisable.

## NIVEAU DU LAC

Voici les relevés du niveau du lac Saint-Jean effectués à Roberval, au cours de la dernière semaine:

	1976	1977
Vendredi, le 22 juillet	15.02	16.63
Samedi, le 23 juillet	14.93	16.68
Dimanche, le 24 juillet	15.07	16.73
Lundi, le 25 juillet	15.08	16.76
Mardi, le 26 juillet	15.11	16.85
Mercredi, le 27 juillet	15.12	16.86
Jeudi, le 28 juillet	15.11	16.90



## RESTEZ MAITRE DE VOTRE TRACTEUR

Dans le cadre de la Semaine nationale de la sécurité agricole, le ministère de l'Agriculture du Québec vous invite à une plus grande prudence dans la conduite d'un tracteur. Le tracteur cause plus de 78% des accidents mortels dus à l'outillage agricole; il tue au-delà de 100 personnes par année au Canada. Plus de la moitié des accidents de tracteur impliquent un capotage. Une certaine instabilité du véhicule et sa très grande force motrice localisée dans les roues arrière, ajoutées à des manoeuvres imprudentes, provoquent le capotage.

Pour ces raisons, une personne inexpérimentée, de même qu'un enfant ne pouvant atteindre toutes les commandes, ne devraient jamais conduire un tracteur. De mauvaises habitudes d'opération et un manque d'entretien constituent les principales causes d'accidents.

## LADY CHURCHILL MALADE

Lady Spencer-Churchill, veuve de l'ancien premier ministre britannique, a subi, avec succès, une intervention chirurgicale au ventre, mardi soir. "Elle se repose bien et son état évolue de façon satisfaisante", a déclaré un porte-parole de l'hôpital, qui a, toutefois, refusé de préciser la raison de l'opération. Lady Churchill est âgée de 82 ans.

## ROMULUS ET REMUS CORRIGES

La légende de la fondation de Rome par les jumeaux Rémus et Romulus vient d'être une nouvelle fois ébranlée par les archéologues. Ceux-ci ont découvert les traces d'une ancienne colonie qui date d'environ 13 siècles avant Jésus-Christ.

Le professeur Carlo Pietrangeli, directeur des antiquités, a déclaré: "Il fait peu de doute que ces vestiges sont de cinq siècles antérieurs à la date de la fondation et sont peut-être même plus anciens." Selon la légende, des jumeaux, qui dévotaient dans un panier sur le Tibre avaient été nourris par une louve. Romulus avait tué son frère et avait fondé Rome, le 21 avril 753.

## VOS DROITS

## aide juridique

L'Aide Juridique est un service gratuit. Si vous êtes admis à l'aide juridique vous n'aurez rien à payer à l'avocat ou au notaire qui vous servira, que ce soit un avocat permanent de l'aide juridique ou un avocat ou notaire de la pratique privée. Vous n'aurez pas à débours les frais de cour ni les frais de huissiers ou de sténographes. Cependant, si vous perdez votre cause et êtes condamné à payer les dépens, vous devrez payer à la partie adverse les frais de cour et les honoraires de l'avocat de votre adversaire.

Mais jamais vous n'avez à payer l'avocat ou le notaire qui vous est fourni par l'aide juridique. Si un avocat ou un notaire qui a accepté un mandat de l'aide juridique exige de vous un paiement, refusez de le payer et écrivez à l'adresse suivante pour transmettre les circonstances d'une telle demande:

Commission des Services Juridiques,  
Tour de l'Est,  
2, Complexe Desjardins,  
14e étage,  
Montréal,  
873-3562

(En collaboration avec la Commission des services juridiques.)



Huitaine de gaieté

# 3,000 personnes au bingo monstre de la Traversée

par Jacques Girard

**PLACE DE LA TRAVERSEE** — Plus de 8,000 personnes ont pris part au bingo organisé conjointement par le Cercle des Affaires de Roberval et la Traversée, durant la Huitaine de gaieté. Pour une première fois, le soleil était de la partie, mais un vent intermittent obligeait ces dames — il y avait quelques hommes aussi — à être vigilantes et à bien tenir leurs cartes sur les tables.

On a vidé les bourses, ramasser les cailloux, inventer toutes sortes de moyens pour lutter contre le petit vent qui s'en prenait à leur "espoir bleu".

Car, sur les tables disposées sur Place de la Traversée et sur le boulevard Saint-Joseph qu'on avait interdit à la circulation pour la circonstance, on ne voyait que du bleu, du bleu et toujours du bleu...

Faute de tables, on s'assoit par terre, on se servait d'un peron, d'un bout de galerie, d'un coin à l'abri du vent...

Comment expliquer cet engouement pour le bingo? Une dame d'âge vénérable, qu'on a rencontrée à cette occasion considère que le bingo fait partie de nos institutions sociales et, elle se demande, quand il y aura un ministre du bingo!!!

Cette année, afin de parer à ce qui s'était passé l'an dernier et qui avait entraîné de nombreuses critiques, un achat de \$100.00 dans certains commerces robervalois qui participaient à cette activité, se méritait une carte et ainsi de suite. On a joué sept tours et distribué plus de \$2,000 en prix.

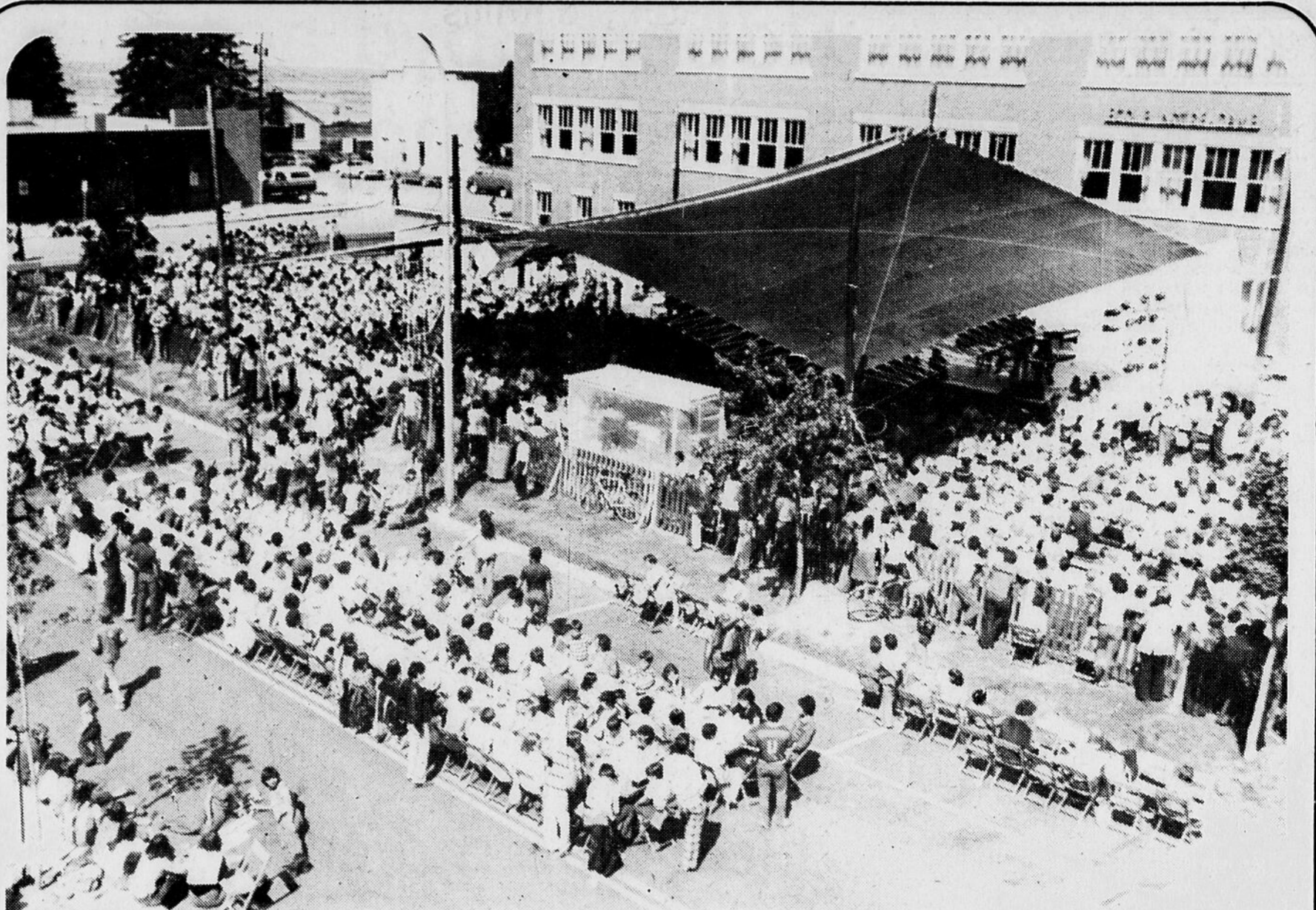
### Les autres activités

Dans le domaine sportif, le critérium cycliste, qui s'est tenu dans les rues de Roberval, a été un franc succès et plusieurs jeunes cyclistes robervalois se sont illustrés.

En soirée, à Place de la Traversée, le deuxième spectacle de TI-Gus et de TI-Mousse a été encore très apprécié malgré la présence du froid.

Le défilé de mode, qui a eu lieu avant le spectacle des deux "comiques", a attiré une autre foule record.

Ainsi, à Roberval, les activités sportives, sociales et culturelles se succèdent, s'enchaînent, s'entrecroisent et, comme le disait l'un des directeurs de la Traversée, il y a toujours du monde.



**BINGO** — Le bingo fait partie de nos institutions comme le prouvent près de 3,000 personnes qui se sont présentées au bingo de la Traversée, organisé par le Cercle des Affaires de Roberval, à Place de la Traversée.



**DEJEUNER DES PLACOTEUX** — Tous les jours durant la Huitaine, la journée commence par le déjeuner des placoteux qui a lieu dans un endroit différent afin de favoriser les divers commerces qui le sollicitent. Les fèves au lard sont au menu, naturellement.



**SIRENE** — L'une des charmantes sirènes qui essaiera de franchir ou de séduire les eaux du Piékouagami.



**DEFILE DE MODE** — A Place de la Traversée, le défilé de mode qui s'est déroulé, hier en soirée, a été, on se répète un autre fleuron à la bannière de l'organisation de la Traversée.



**LE CYCLISME** — Plusieurs compétitions sportives se greffent à la Huitaine de gaieté. Hier, c'était le critérium cyclisme qui, selon les directeurs de la Traversée, a été un franc succès.



M. H. Hill

Consortium Foothills

# Le pipe-line est acceptable sous réserve de certaines conditions

OTTAWA (PC) — Un pipe-line, le long de la route de l'Alaska, dans le sud du Yukon, pourrait être construit et exploité de façon acceptable sur le plan de l'environnement, moyennant certaines réserves.

Telle est la conclusion d'une commission du ministère des Pêches et de l'Environnement, qui a remis hier son rapport sur le projet de construction d'un gazoduc, présenté par le consortium Foothills, de Calgary.

Ce projet a déjà obtenu la préférence de l'Office national de

l'énergie, il y a quelques semaines, sur celui du consortium Canadian Arctic Gas, qui propose la construction d'un gazoduc le long de la vallée du Mackenzie pour acheminer le gaz naturel d'Alaska vers les marchés américains du Sud.

Dans sa décision, l'Office de l'énergie avait demandé que l'on étudie la possibilité d'ajouter un embranchement au pipe-line de la Foothills, de façon à transporter vers le Sud le gaz naturel canadien du delta du Mackenzie.

Cet embranchement

pourrait longer la route de Dempster pour rejoindre le pipe-line principal au niveau de Dawson, au Yukon.

La commission dit qu'elle n'est pas en mesure de conclure qu'un pipe-line construit le long de la route de Dempster n'aurait pas de répercussions environnementales inacceptables, indiquant qu'il faut rassembler un nombre considérable de données pour évaluer ce tracé.

Une autre étude, portant sur les conséquences socio-économiques

du projet de la Foothills, doit être publiée mardi.

**Rapport Berger**

Elle sera le pendant à celle qu'a déjà remise le juge Thomas Berger sur les conséquences socio-économiques de la construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie.

Le juge Berger avait recommandé qu'on impose un moratoire de dix ans sur la construction d'un pipe-line dans la

vallée du Mackenzie, de façon à permettre le règlement des réclamations territoriales des populations autochtones.

Dans son rapport, la commission du ministère de l'Environnement, présidée par M.H. Hill, affirme que le pipe-line est acceptable sous réserve de certaines conditions.

La commission demande notamment

qu'on contourné ou qu'on trouve les solutions appropriées pour les régions fragiles et d'aspect unique.

Elle ajoute qu'il faudra résoudre les problèmes environnementaux reliés aux régions pergélées à forte teneur en glace, soulignant qu'un pipe-line surélevé pourrait être une solution de rechange à l'enfouissement de la canalisation dans ces sols.

C.-B.

## Noyade de sept déficients mentaux dans un camp d'été

LAKE COWICHAN, C.B. (PC) — Sept déficients mentaux passant des vacances dans un camp d'été des Lions se sont noyés, hier matin, alors qu'il sont restés coincés dans les filets d'un bateau ayant chaviré sur le lac Cowichan.

Selon la GRC, deux autres personnes ont réussi à atteindre le rivage.

Le lac Cowichan se trouve à une quarantaine de milles au nord-ouest de Victoria, en Colombie-Britannique.

Barbara Willet, porte-parole du Lions Club à Vancouver, a indiqué que les victimes étaient des adultes.

D'après Mme Willet, le bateau effectuait un virage au moment du naufrage.

L'identité des victimes n'a pas été révélée.

«Voici ce qui s'est passé:

tous les campeurs portaient des gilets de sauvetage et le bateau est entouré d'un filet protecteur pour éviter que les passagers sur fauteuil-roulant

puissent tomber à l'eau... une mesure de sécurité. Et, lorsque le bateau a chaviré, les passagers sont restés coincés dans le filet protecteur", a dit Mme Willet.

Projet de loi 101

## Un cul-de-sac pour René Lévesque

OTTAWA (PC) — Selon le premier ministre Trudeau, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, se serait laissé entraîner dans un cul-de-sac avec le projet de loi 101 et tente maintenant de s'en sortir en proposant aux autres provinces des droits des minorités, en matière d'éducation.

Par ailleurs, le premier ministre Trudeau a admis avoir fait une erreur en prétendant que le gouvernement Lévesque avait mis sur pied un réseau d'information partisane, mais a maintenu qu'Ot-tawa se doit de fournir les services d'information

pour contrer la "propagande" du Québec.

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, le premier ministre a affirmé que le premier ministre Lévesque s'aperçoit que la loi 101, "ça ne tient pas debout."

"Il a été poussé trop loin par ses ministres Morin et Laurin," a ajouté M. Trudeau.

"Ce que je dis à M. Lévesque, c'est que si vous pensez que votre loi n'est pas bonne, changez-la", a-t-il dit.

M. Trudeau a déclaré qu'il semble que les premiers ministres des autres provinces, plus particulièrement ceux du

Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, ont rejeté l'idée de négocier la reconnaissance des droits des minorités.

Si M. Lévesque croit au principe de la reconnaissance des droits des minorités au pays, il devra changer la manière d'y arriver et accepter notre proposition d'inscrire ces droits dans la Constitution, a-t-il affirmé.

M. Trudeau a déclaré que les premiers ministres des provinces pourraient s'entendre sur cette proposition au cours de leur réunion prochaine, à St-Andrew's, au Nouveau-Brunswick.

Il a rappelé que le gou-

vernement fédéral avait présenté cette solution dès 1971, dans le cadre d'un projet de révision constitutionnelle à Victoria.

Plus récemment, a-t-il ajouté, nous avons dit aux provinces que nous étions prêt à assurer la reconnaissance des droits des minorités et à en assumer les coûts, moyennant la juridiction constitutionnelle à cet égard.

M. Trudeau a par ailleurs dit qu'on ne doit pas s'indigner du fait que le gouvernement fédéral nomme une dizaine de hauts fonctionnaires chargés de colliger l'in-

formation provenant des différents ministères pour répondre aux thèses du Parti québécois.

Il a admis avoir fait une erreur de fait récemment lorsqu'il a prétendu que le gouvernement québécois avait mis sur pied 15 bureaux d'information.

Ces bureaux avaient été mis en place avant l'arrivée au pouvoir du PQ, a-t-il dit.

M. Trudeau a dit qu'il faut que le gouvernement fédéral puisse faire part à la population de ses positions face, par exemple, au bill 101 du gouvernement du Québec.

CLCI

### Rencontre tripartite

OTTAWA (PC) — Des hommes d'affaires et des dirigeants syndicaux rencontrent à nouveau des ministres fédéraux, vendredi, pour discuter de la levée des mesures anti-inflationnistes.

Le ministre des Finances Donald Macdonald, qui a interrogé ses homologues provinciaux sur le sujet, a déjà déclaré qu'il annoncerait probablement la date de la fin des contrôles au début du mois d'août.

Les milieux des affaires et des syndicats réclament, depuis longtemps, la suspension de cette politique, mais les sondages ont démontré que le public y tenait.

Le cabinet fédéral, aujourd'hui, doit tenter de convaincre les hommes d'affaires et les dirigeants syndicaux d'accepter des restrictions volontaires après la levée des contrôles des prix et des salaires.

Mais, même s'ils le font, rien n'assure que leur engagement sera respecté par tous ceux qu'ils représentent.

Il semble bien, de toute façon, que ce sera au gouvernement à rendre la décision finale.

Surveillance

Les ministres fédéraux n'ont pas manqué, au cours de la réunion d'hier, de soulever à nouveau les questions d'un conseil consultatif, composé de représentants de tous les milieux, et d'une agence de surveillance pour relever les abus, après la fin des contrôles.

Les discussions se font à un moment où l'économie canadienne n'est pas très reluisante.

Le chômage, au cours du premier semestre de 1977, a atteint un sommet qui n'avait été égalé que dans les années 30.

En juin, il y avait 814.000 chômeurs, soit huit pour cent de la main-d'oeuvre.

# LA LOTO CANADA D'ÉTÉ EST ARRIVÉE!

Achetez vite, vous pourriez gagner 2 fois!

Seulement les premiers billets de la Loto Canada d'été sont des billets EXTRA+. Ils vous permettent de participer au tirage de 25 prix spéciaux de \$100 000 en plus de 12 prix de \$1 million. Jusqu'à 150 000 prix à gagner.

Faites vite! Quantité limitée.



Avec vous, nous participons aux Jeux du Canada.

# \$ MILLION

Loto Canada

Maintenant en grandes bouteilles à prix ordinaire



CKRS-TV

VENDREDI, 29 JUILLET	SAMEDI, 30 JUILLET
10.00 Clak	9.00 Roquet belles oreilles
10.15 Histoire de Benjamin	9.30 Graine d'ortie
10.30 Conseil-express	10.00 Emile
11.00 Les trouvailles de Clémence	10.30 Monsieur Rosée
11.30 Les aventures de Tom Sawyer	11.00 Poly en Espagne
12.00 Au soleil du midi	11.30 Service secret
12.30 La cuisine d'ailleurs Tunisie	12.00 Le prince Saphir
13.00 Sur des roulettes	12.30 Le monde en liberté
13.31 Téléjournal	13.00 Sportheque
13.36 Reflets d'un pays	14.00 Les cathédrales
14.31 Cinéma	14.15 Baseball du samedi
16.00 Animagérie	17.00 Bagatelle
16.30 Malgrichon et Gras Double	18.00 Sur la côte du Pacifique
17.00 Cirque du monde "Cirque de Moscou"	18.30 Ici et là
18.00 Au fil de l'actualité	19.00 Lawrence Welk Show
18.20 Dessins animés	20.01 Deli
18.30 Les plus beaux films	20.30 Héli-patrouille
20.31 Aller retour	21.00 Colombo
21.01 Documents	22.30 Téléjournal
22.00 Orson Welles présente	22.46 Nouvelles du sport
22.30 Téléjournal national, international et provincial	23.00 Cinéma
22.49 Nouvelles du sport	00.30 Cine-nuit
22.50 Cinéma	HORAIRE AVEC BASEBALL
01.00 Cine-nuit	19.00 Héli-patrouille
	19.31 Baseball
	Montréal à Atlanta
	22.00 Jazz de Montreux

CJPM-TV

VENDREDI, 29 JUILLET	SAMEDI, 30 JUILLET
11.45 Les dessins animés	12.00 Tarzan
12.00 A votre service	13.00 Samedi midi
12.45 Les nouvelles du midi	15.00 Informations voyages
13.00 Y'a du soleil	15.30 Samedi sports
15.00 Une heure avec vous	16.00 Télé Revue
16.00 Le roi de la jungle	16.30 Le rallye des champions
16.30 La famille Stone	17.00 Perdus dans l'espace
17.00 Les Tarzants	18.00 Soirée canadienne
18.00 Parle parle, jase jase	19.00 Et ça tourne
19.00 Studio six	20.00 Les grands spectacles
19.30 En primeur "Heures nues"	"Pièges de la passion"
21.15 Carnet	22.30 Les nouvelles TVA
21.30 Cabaret	23.00 Dernière édition
22.00 La Corne d'abondance	23.10 Fin de soirée
22.15 Point d'orgue	"Le cher disparu"
22.30 Les nouvelles TVA	
23.00 Dernière édition	
23.10 Fin de soirée	
"Soleil blanc du désert"	

CBJET

VENDREDI, 29 JUILLET	SAMEDI, 30 JUILLET 1977
10.00 The Friendly Giant	11.00 Saturday Morning
10.15 Mon Ami	11.30 Klahanie
10.30 Mr. Dressup	12.00 Skipper
11.00 Sesame Street	12.30 Land and Sea
12.00 Summer '77	13.00 Sesame Street
12.55 CBC News	14.00 CBC Saturday Sports
13.00 In Touch	N.A.S.L. Soccer
14.00 All in the Family (Repeat)	16.00 The Great Canadian Escape
14.30 The Edge of Night	16.30 CFL this Week
15.00 Take 30	17.00 Space 1999
15.30 Celebrity Cooks	18.00 CBC Saturday Evening News
16.00 Canadian Open Golf	18.30 The Bob McLean Show
18.00 The City at Six	19.00 One Night Stand
18.30 Music Plain & Simple "Form"	19.30 Andy
19.00 The Bob Newhart Show	20.00 The Magic Flute
19.30 That Maritime Feeling	20.30 The National
20.00 The Mary Tyler Moore Show	23.15 The City Tonight
20.30 Chico and the Man	23.31 Saturday Super Movies
21.00 Halifax Variety	
22.00 Police Story	
23.00 The National	
23.22 The City Tonight	
23.40 Mary Hartman, Mary Hartman	
00.09 Cine Six	

SUR LE CÂBLE  
TECS TV RADIO QUEBEC

VENDREDI, 29 JUILLET 1977	SAMEDI, 30 JUILLET 1977
8.00 Cartes, petites annonces	13.00 Minouche - Prince Casimir
9.00 Cercle de presse	13.30 Tam ti-délam - La maison québécoise
10.00 Cartes, petites annonces	14.30 Retraite ouverte ou fermée - La femme et la ré-orientation (forme parti)
18.00 Vivre aujourd'hui (Age d'or de Chicoutimi-Nord)	15.00 D'un Québécois à l'autre - Entrevues avec immigrants et Québécois
19.00 Visage de l'Ontario	15.30 Féminitude - Une toute petite barrière
20.00 Cartes, petites annonces	19.30 Si l'monde savait - Monsieur Pierre Corribeau/St-Gérard-des-Laurentides
	20.00 Faire et défaire - Circuler demain
	20.30 Le sens de la vie - Le travail
	21.30 Parle-moi de musique - E-cole Vincent d'Indy de Montréal

CJBR TV

VENDREDI, 29 JUILLET 1977	SAMEDI, 30 JUILLET 1977
10.00 Clak	9.00 Roquet belles oreilles
10.15 Histoire de Benjamin	9.30 Graine d'ortie
10.30 Conseil-express	10.00 Emile
11.00 Les trouvailles de Clémence	10.30 Monsieur Rosée
11.30 Les aventures de Tom Sawyer	11.00 Poly en Espagne
12.00 Le monde en liberté	11.30 Service secret
12.30 La cuisine d'ailleurs	12.00 Héros du samedi
13.00 Sur des roulettes	13.00 Sportheque
13.30 Téléjournal	14.00 A communiquer
13.35 Reflets d'un pays	14.15 Baseball du samedi
14.30 Cinéma: "La fleur aux dents"	17.00 Bagatelle
16.00 Animagérie	18.00 Soirée canadienne: (St-Céphas)
16.30 Malgrichon et Gras double	19.00 Cosmos 1999
17.00 Cirque du monde	20.00 Baseball: "Los Angeles vs Montréal"
18.00 Ce soir	22.00 Jazz de Montreux
18.15 Information régionale, locale et sportive	22.30 Téléjournal
18.30 Propos et confidences	23.00 Cinéma: "L'homme de Rio"
19.00 Encore debout	00.30 Cine-nuit: "Les assassins de l'ordre"
19.30 Daniel Boone	
20.30 Symphonien	
21.00 Documents	
22.00 La Corne d'abondance	
23.00 Téléjournal	
23.00 Cinéma: "Marie Stuart, reine d'Ecosse"	
00.30 Cine-nuit: "L'Etalon"	

WEZF TV

VENDREDI, 29 JUILLET 1977	SAMEDI, 30 JUILLET 1977
9.00 PTL Club	7.00 Flintstones
11.00 Happy Days	7.30 Mission Magic
11.30 Family Feud	8.00 Tom and Jerry/Mumbly Show
12.00 The Better Sex	8.30 Jabberjaw
12.30 Ryan's Hope	9.00 Scooby Doo
13.00 All my Children	Dynomut Show
14.00 \$20,000 Pyramid	10.30 Kroffts Super Show
14.30 One Life to Live	11.30 Super Friends
15.15 General Hospital	12.00 Odd Ball Couple
16.00 The Edge of Night	12.30 American Bandstand
16.30 The Merv Griffin Show	13.00 World of Survival
18.00 ABC News	14.00 Baseball: "Red Sox vs Cleveland"
18.30 Green Acres	16.30 U.S. Women's Open
19.00 Star Trek	17.00 Wide World of Sports
20.00 ABC Friday Night Movie (Programme double)	18.30 News
23.00 Mary Hartman, Mary Hartman	19.30 God's Country
23.30 Barella	20.00 Wonder Woman
	21.00 Starkey and Hutch
	22.00 Feather and Father Gang
	23.00 News
	23.15 Music Hall America

ARTS ET SPECTACLES

La fille de Brel au "Big Bazar"

Le "Big Bazar", nouvelle formule, sans Michel FUGAIN, va partir en tournée dans les principales villes européennes. Son créateur, de son côté, va promener une nouvelle troupe "La Compagnie Michel FUGAIN" qui, d'emblée, a annoncé "la couleur" puisque, pour son premier passage à la TV, elle a interprété "LE CHIFFON ROUGE". Une chanson engagée, à la gloire des socialo-communistes...

Dans la troupe du Big Bazar, les connaisseurs retrouveront Christiane MOURON, un petit bout de femme de 1 m. 54 qui faisait le clown et Gérard KA-

PLAN, le "bras droit" du patron, qui a la responsabilité de la nouvelle formation. Ils verront aussi une jeune femme "dont le visage leur rappellera quelque chose". Il s'agit de FRANCE qui va fêter ses 24 ans en tournée. Ses cheveux châtons foncés, ses yeux gris-vert, son sourire la font ressembler très fort à son père qui n'est autre que le très célèbre chanteur belge Jacques BREL. Le secret a été bien gardé mais il a été tout de même percé par notre reporter!

Dans le feu des projecteurs Comme son père, France

fuit les journalistes et essaye de se cacher derrière ses camarades dès qu'elle aperçoit un objectif d'appareil photographique. Notre reporter doit à sa patience d'avoir pu réaliser ce reportage, sur un plateau de la télévision. Il est à noter que la troupe a déjà eu d'autres enfants de pères célèbres: Cordelia PICCOLI et Carine REGGIANI.

Le spectacle du Big Bazar, nouvelle formule, est une comédie musicale dont Christiane MOURON écrit les textes sur une musique de G. G. CANDY. Le thème de ce show est l'Arche de Noé. Dans cette arche où s'embarquent un homme, une femme, un cowboy,



France tient le rôle de la "conscience" de ses camarades dans l'Arche de Noé. (Version année 2000).

CINEMA

ALMA	Canadien	Ciné-parc Jeannois
Théâtre Alma	Du 29 juillet au 4 août incl.:	Du 29 juillet au 4 août incl.:
Du 29 juillet au 4 août incl.:	"Chercheuses de plaisir" - "La chair qui brûle".	"A plein gaz" - "Le retour du grand blond".

FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable. A, signifie pour adolescents, et E, pour enfants.

CHICOUTIMI - CJPM  
VENDREDI: 19h00

LES HEURES NUDES(4) - It. 1965. Drame psychologique de M. Vicario avec Rossana Podesta, Keir Dullea et Philippe Leroy.

Une femme mariée a une aventure sentimentale avec un étudiant. - Style recherché. Montage quelque peu déconcertant. Interprètes bien dirigés.

VENDREDI: 23h10

LE SOLEIL BLANC DU DESERT (4) - URSS 1967. Film d'aventures de V. Motil avec Anatole Kouynestsov, Pavel Louspekoiev et Spartak Michouline. - A l'occasion de l'instauration du pouvoir soviétique au Turkestan, un sergent russe est chargé de veiller sur les femmes d'un émigré réfractaire. -

Aventures picaresques où l'on ne se prend guère au sérieux. Réalisation alerte. Belles images. Interprétation bonhomme. - A.

JONQUIERE - CKRS-TV

VENDREDI: 14h30

LA FLEUR AUX DENTS (4) - Can. 1975. Comédie dramatique de T. Vanos avec Claude Jutra, Lise Lasalle et Anne Dandurand.

- Un technicien de radio dans la quarantaine a du mal à s'adapter à l'évolution des mœurs. - Etude psychologique et sociale conduite avec un humour discret. Mise en scène empreinte de chaleur humaine. Justesse d'observation. Jeu nuancé de C. Jutra.

VENDREDI: 23h00

MARIE STUART, REINE D'ECOSSE (4) - G.-B. 1971. Drame historique de C. Jarrott avec Vanessa Redgrave, Glenda Jackson et Nigel Davenport. - Le destin tragique de Marie Stuart et ses démêlés avec Elizabeth d'Angleterre. - Dédale d'intrigues un peu touffu. Evocation historique intéressante et fastueuse. Rythme soutenu. Mise en scène soignée. Excellente interprétation. - A.

VENDREDI: 13h00

L'ETALON (5) - Fr. 1969. Comédie de J.-P. Mocky avec Bourvil, Francis Blanche et Michel Lonsdale. - Un vétérinaire veut créer un centre où des mâles viendraient en aide aux femmes privées d'amour. - Ensemble lourd. Situation développée sur le ton de la caricature et de la farce-poursuite. Personnage central original. Thème scabreux.

**telesog**

DIMANCHE, 31 JUILLET 1977, 20H00. REPRISE LUNDI, 13H00. CINE. PLUS: "Le diable à 4000": Drame réalisé par Harvyn Le Roy avec Spencer Tracy, Frank Sinatra, Kerwin Mathewa et Jean-Pierre Aumont. - Le Reverend Père Perreau arrive à Talua, petite île française du Pacifique dont on ne parle que dans les livres. L'hydravion transporte également trois criminels qui aideront le Père à construire une chapelle. Cependant, des tremblements de terre donneront un caractère tragique à cette périlleuse aventure.

Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESOG, veuillez communiquer au numéro suivant: **Tél.: 545-1112**

Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière.

CHICOUTIMI

Capitol  
Du 29 juillet au 4 août incl.:

Cartier  
Du 29 juillet au 4 août incl.:

Impérial  
Fermé du 24 juin au 4 août inclusivement.

CINEMAS PLACE DU ROYAUME

Cinéma 1  
"Supers nichons contre mafia" - "La proie des nonnes".

Cinéma 2  
"La colère du vent" - "Pas de problème".

Cinéma 3  
"Le vengeur aux poignets d'acier" - "Massacre à la guillotine".

MISTASSINI

Orphéon  
Du 29 juillet au 4 août incl.:

DOLBEAU

Météore

Du 30 juillet au 5 août incl.:

MISTASSINI

JONQUIERE

Bellevue  
Du 28 juillet au 4 août incl.:

Centre

Fermé du 24 juin au 4 août inclusivement.

Elysée

Du 29 juillet au 4 août incl.:

LA BAIE

Saguenay

Fermé du 24 juin au 4 août inclusivement.

**Grand écart**

On ne vous en demande pas tant. Marchez, nagez, courez un peu. Bref, soyez actifs et découvrez une nouvelle vie.

Être en forme, c'est donc plaisant!

PARTICIPATION

une starlette, Pierrot et Colombine et Alice au Pays des Merveilles. France BREL tient le rôle... de la conscience de chacun!

"Elle danse très bien, disent ses camarades et elle a une très jolie voix."

Dans l'ancienne troupe du Big Bazar, France se contentait du rôle obscur de comptable de la troupe. La voici maintenant dans le feu des projecteurs.

Quatre répliques pour un amour

France est la seconde des enfants de Jacques BREL à monter sur scène. Il y a exactement dix ans, sa sœur aînée CHANTAL avait été engagée - sous le nom de Chantal BERNARD - pour jouer "Till l'espiègle" dans la troupe du Théâtre National de Belgique.

"Je lui avait donné le rôle de NEL, la fiancée de Till, raconte le metteur en scène Pierre DEBAUCHE. Elle dansait mais n'avait que quatre répliques. Cela lui suffisait pour exprimer son amour puis sa jalousie."

Jacques BREL, sans vouloir le laisser voir, avait été

très fier des débuts de sa fille au théâtre. Il est certainement très fier de voir sa fille cadette monter à son tour sur les planches.

"C'est un père adorable, a confié France à une de ses amies. On le voyait très peu à la maison puisqu'il ne venait qu'une cinquantaine de jours par an mais en ce qui me concerne, il se souciait peu de l'opinion que j'avais de lui en tant que père. Par contre, il me prenait de temps à autre, en tournée. Il me disait: "C'est là que tu as le temps de me voir en tant qu'homme, exerçant une fonction d'homme".

Une communauté sous bulle

Le nouveau Big Bazar, comme l'ancien, va vivre en communauté. Onze chanteurs ou chanteuses, des musiciens, des techniciens, des chauffeurs. En tout une trentaine de personnes.

Les spectacles sont donnés sous une bulle gonflable que l'on transporte par camions et qui peut contenir 3.000 places. Les artistes se déplacent en voiture mais France est tellement

discrète sur sa vie privée qu'il est impossible de savoir avec qui elle fait équipe pour les transports.

Les recettes sont mises en commun et équitablement distribuées lorsque tous les frais sont payés. Cela fait environ 500 francs par personne et par gala. Pendant les mois de juillet et d'août, le "BIG BAZAR" jouera "L'Arche de Noé" tous les soirs à l'exception de quatre jours de relâche.

"Nous allons vivre une belle aventure, disent les camarades de France. La vraie vie de bohème sur les routes d'Europe. Dans notre spectacle, nous incarnerons les enfants de l'Avenir, esclaves d'un zoo humain. La femme et l'homme évoluent dans un univers qui leur est propre, supervisés par un ordinateur... Cependant au cours de l'action, chacun apprendra à redevenir un être sensible. A échapper au monde de la machine..."

N'est-ce pas ce rêve qu'a réalisé Jacques BREL en partant à l'autre bout du globe, sur son volier?

Reportage Emmanuel ROUCHERAY.

MOT MYSTERE

6 LETTRES LE MOT CLEF - ESPECE DE GALERE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
L	I	N	E	F	R	A	G	I	L	E	I	N	E	V	
A	I	S	O	T	O	R	T	U	E	S	R	U	O	C	
T	R	E	T	R	E	A	M	O	R	C	E	N	E	T	
I	E	R	R	T	E	T	N	L	A	I	N	E	G	N	
P	M	V	C	A	D	M	N	U	O	R	T	I	A	A	
O	E	I	C	I	P	E	U	E	R	U	I	G	R	L	
H	D	R	U	O	P	R	E	S	S	R	I	R	E	E	A
U	E	R	R	U	R	E	M	U	B	A	E	D	R	G	
M	N	T	L	B	M	S	R	I	L	R	P	P	E	E	
E	E	L	I	E	V	A	E	E	F	C	E	I	E	G	
U	A	S	H	O	N	T	E	T	T	N	X	V	V	A	
R	O	O	L	U	S	T	R	E	T	S	I	E	R	T	
N	B	U	S	E	R	E	R	V	I	S	U	S	R	T	
E	M	A	R	E	C	F	A	R	I	N	E	J	T	E	
E	H	C	U	H	O	S	T	I	E	L	B	U	E	M	

Allure	Egayer	Infime	Parent
Amorce	Enture	Juste	Porte
Anurie	Farine	Lourde	Remède
Arpent	Fénil	Lustre	Servir
Bison	Fragile	Meuble	Suivre
Bohème	Galant	Tortue	
Brevet	Génial	Trève	
Cérame	Honte	Uranus	
Corset	Hôpital		
Course	Hostie		
Dieter	Humeur		
	Huche		

SOLUTION du problème précédent: WHISKY

CANADA EN BREF



Lawrence Shankman

Immeubles à construire

TORONTO (PC) — Le président de la société Consolidated Building a décidé de lutter, à sa façon, contre les salons de massage et les boutiques de sexe de la rue Yonge, à Toronto.

Au cours de la réunion annuelle des actionnaires, mardi, M. Lawrence Shankman a annoncé son intention d'y bâtir des centaines d'immeubles à appartements et à copropriété.

Les gens, a-t-il fait remarquer, ont quitté la ville pour la banlieue, mais maintenant ils veulent revenir à la ville. Ils en ont assez de voyager à tous les jours et ils tiennent à demeurer près de leur travail.

En leur construisant des maisons dans le centre-ville, M. Shankman veut épurer la rue Yonge, tout en répondant à la demande des gens.

Exode du Québec

REGINA (PC) — L'élection du Parti québécois n'a pas provoqué l'exode prévu, du moins vers la Saskatchewan.

Une enquête, dans cette province, n'a révélé aucune augmentation sensible de demandes de renseignements de la part de médecins, avocats, dentistes, ingénieurs, comptables ou enseignants du Québec.

La seule hausse provient d'infirmières québécoises. Mme Edna Dumas, secrétaire de l'Association des infirmières de la Saskatchewan, a déclaré qu'elle avait reçu 15 demandes de renseignements du Québec, au cours des derniers six mois.

Huit infirmières québécoises se sont déjà établies en Saskatchewan, depuis le début de l'année, ce qui est égal au nombre de 1976.

Aide du Canada

OTTAWA (PC) — L'instabilité politique en Ethiopie retardera d'environ six mois l'aide de \$8 millions que le Canada doit accorder à ce pays pour conduire l'eau dans une région désertique.

C'est ce qu'a déclaré, cette semaine, un porte-parole de l'Agence canadienne de développement international, qui a fait remarquer que des combats font rage sur au moins deux fronts.

L'Ethiopie, de plus, est le pays africain qui respecte le moins les droits de l'homme, après l'Ouganda.

Le dernier rapport annuel d'Amnesty International fait état d'arrestations arbitraires massives, de détentions prolongées sans procès et de peines de mort contre les adversaires du régime.

Des milliers d'Ethiopiens ont perdu la vie, au cours des années, à cause de la sécheresse qui sévit dans la région où l'ACDI doit apporter de l'eau.

Canada et le Venezuela

CARACAS (AFP) — La commission des Affaires étrangères du Congrès vénézuélien a approuvé hier à Caracas la nomination de M. Francisco Paparoni au poste d'ambassadeur à Ottawa.

En outre les nominations des ambassadeurs près de Saint-Siège, à Santiago du Chili, à Asuncion et à Madrid ont été approuvées en même temps par le Congrès.

Santé du vieux lion

OTTAWA (PC) — Un porte-parole a révélé hier que l'état de santé de l'ex-premier ministre John Diefenbaker continue à évoluer favorablement mais qu'il est trop tôt pour déterminer quand il pourra quitter l'hôpital.

Agé de 81 ans, M. Diefenbaker a subi une transfusion sanguine lundi dernier. Il avait été admis à l'hôpital samedi, souffrant d'une hémorragie interne due à des complications provenant d'une blessure reçue en 1916, durant son entraînement militaire.

CUPW

La fin de la grève des postiers d'Ottawa ne "constitue pas une reddition des membres"

HALIFAX (PC) — Un dirigeant de la Canadian Union of Postal Workers (CUPW) — Syndicat canadien des postiers — a déclaré jeudi que la fin de la grève des postiers d'Ottawa "ne constitue pas une reddition des membres".

M. Jean-Claude Parrot, vice-président du syndicat, a ajouté que le local d'Ottawa pouvait bien obéir à une injonction intérimaire de retour au travail en sachant que le syndicat tout entier est prêt à l'appuyer au besoin en déclenchant une grève nationale.

"Ce n'est que temporaire", a dit M. Parrot en parlant de l'injonction de retour au travail émise mercredi par M. le juge Hugh Gibson, de la Cour fédérale.

Les trieurs du courrier et les postiers du local d'Ottawa, qui compte 1,600 membres, sont retournés au travail jeudi après avoir voté en faveur de l'obéissance à l'injonction qui expire le 22 août.

Le juge a déclaré qu'il avait accordé l'injonction afin de protéger l'intérêt public en attendant que le local et le ministère des Postes s'expliquent devant un tribunal, le 22 août.

Le personnel d'Ottawa avait débrayé pour protester contre l'emploi

d'occasionnels non syndiqués par le ministère des Postes.

Les délégués à un congrès national d'orientation du syndicat ont voté mercredi une résolution d'urgence pour approuver les postiers d'Ottawa.

Grève générale?

Ils ont également autorisé les dirigeants du syndicat à ordonner une grève nationale. Le syndicat entend ne pas renouveler sa convention collective à moins que le gouvernement consente à annuler toutes mesures disciplinaires contre des syndiqués de la Poste.

Le mandat de grève sera exécuté (ou non) par de nouveaux dirigeants; les élections devaient avoir lieu jeudi soir mais pouvaient être retardées si l'on n'en avait pas fini avec d'autres affaires.

Les délégués ont passé la soirée de mercredi et la journée de jeudi à discuter de changements à la constitution et il restait à discuter plusieurs résolutions.

Bien que le dernier contrat collectif soit expiré depuis le 30 juin, le syndicat ne peut encore faire légalement la grève; si le désaccord persiste avec le minist-

ère des Postes, il doit y avoir recours à la conciliation.

Les seules négociations ont duré une heure. Le syndicat les a rompues en disant que le gouvernement intervenait dans les affaires syndicales en interdisant la distribution de "littérature" durant les périodes de repos au bureau de poste.

Les trieurs syndicaux ont étudiés par la commission des relations ouvrières de la fonction publique, qui a ajourné ses audiences à septembre. La commission étudie aussi une contre-accusation de la Poste que le syndicat négocie de mauvaise foi.

Les salaires

Les changements technologiques et l'emploi d'occasionnels non syndiqués sont des sujets de désaccord entre le ministère et le syndicat. Ce dernier soutient que le ministère viole le contrat puis punit les employés qui luttent pour son respect.

Le ministère nie ces allégations et M. Jean-Jacques Blais, le ministre, accuse le syndicat de recourir à des tactiques du XIXe siècle.

Les dirigeants de la CUPW se disent forcés par l'employeur d'adopter une ligne dure et le ministère rétorque que ses relations sont rela-

vement faciles avec les autres syndicats comme celui des facteurs.

Les délégués au congrès de la CUPW ont voté plus tôt cette semaine contre une proposition de fusion avec le syndicat plus modéré des facteurs; ceux-ci, à Ottawa, ont franchi les lignes de piquetage

pendant la grève sauvage.

Les audiences de conciliation entre la Poste et les facteurs doivent commencer dimanche à Ottawa. Toutes les questions non monétaires sont réglées mais on n'a pas résolu encore le problème des hausses de salaires.

**CINÉMAS PLACE DU ROYAUME**  
BOULEVARD TALBOT - CHICOUTIMI - TEL. 545-4260

**Chesty MORGAN**  
...voyez-la en action  
18 ANS

**SUPER NICHONS**  
CONTRE MAFFIA  
2e film "PROIE DES NONNES"

Proie des nonnes: 7h55. Super nichons contre Maffia: 9h43.

**CINEMA 1**

**TERENCE HILL**

La rancœur, la haine, la rage, la soif de vengeance explosent quand la violence engendre la violence.

avec FERNANDO REY et MARIA GRAZIA BUCCELLA  
- Technicolor

**LA COLÈRE DU VENT**  
2e FILM: PAS DE PROBLEME  
Pas de problème: 7h25  
La colère du vent: 9h18

**CINEMA 2**

UN SEUL SURVIVRA!  
14 ANS

**MASSACRE A LA GUILLOTINE**

avec JIMMY WANG YU - KAM KONG  
2e FILM VENGEUR AUX POIGNETS D'ACIER  
Vengeur aux poignets d'acier: 7h45  
Massacre à la guillotine: 9h31

**CINEMA 3**

**VOYEZ SON PLUS TERRIBLE COMBAT! CONTRE MÉTALO, LE GÉANT D'ACIER...**

Les enfants accompagnés de leurs parents admis GRATUITEMENT

**KING KONG S'EST ÉCHAPPÉ!**

60 tonnes de musique contre 60 tonnes d'acier et d'électricité

**LES DEUX FLIBUSTIERS**  
AVEC LES AS DU RIRE  
Terence Hill et Bud Spencer

**CAPITOL** 543-3280 **BELLEVUE** 542-5519

**JOURNAL SECRET D'UNE PRISON DE FEMMES**  
18 ANS Adultes

ANITA STRINBERG  
OLGA BISERA  
JANE AVRIL  
COULEUR

**ELLES DISENT TOUJOURS OUI!**

**CARTIER** 543-3158 **ÉLYSÉE** 542-5701

Trudeau s'en prend aux leaders syndicaux

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a soutenu que certains leaders syndicaux pourraient être la cause de la destruction de leur propre syndicat aux Postes.

Appelé à commenter la situation au ministère des Postes, où les ministres se succèdent rapidement mais ne semblent pas pouvoir régler les problèmes, M. Trudeau a déclaré, lors de la conférence de presse hebdomadaire, qu'il y a aux Postes des syndiqués politisés qui veulent la grève.

Le premier ministre a aussi rappelé qu'au cours des dernières années, il y a eu de nombreux et rapides changements technologiques aux Postes qui ont pu créer des problèmes.

"Je n'ai pas d'ordonnan-

ces à prescrire, a-t-il dit, tout ce que nous pouvons faire, c'est négocier de la meilleure façon possible, selon nos moyens."

"J'ai déjà dit que si on ne peut administrer le bureau de postes, que peut-on administrer?", a-t-il ajouté.

M. Trudeau a par ailleurs laissé entendre qu'on pourrait un jour se débarrasser des bureaux de postes. Il a fait allusion aux communications par téléphone pour ensuite parler des compagnies privées qui s'occupent d'acheminer le courrier entre les grandes villes.

Le premier ministre a déclaré qu'il s'est déjà servi de ces agences privées pour envoyer des documents à Montréal, parce que le courrier était trop lent, autrement.

Halifax Bateau retrouvé

HALIFAX (PC) — Un bateau de pêche ayant deux personnes à bord et qui était porté manquant depuis lundi a été remorqué, mercredi soir, jusqu'au port de Grande-Rivière (Gaspésie), selon le centre de recherche et de sauvetage de Halifax.

Le Glens avait quitté Newport (Québec), dimanche, pour aller pêcher la morue dans la baie des Chaleurs.

Le bateau a été immobilisé par une panne de moteur.

MM. Gilles Laroc (24 ans) et Serge Mercier (23 ans) sont sauts.

**THEATRE CANADIEN**  
29-30-31 - JUILLET - 1-2-3-4 - AOUT

**LA CHAIR QUI BRÛLE**  
2e GRAND FILM  
Chercheuses de PLAISIR

**CINE-PARC JEANNOIS**  
29-30-31 - JUILLET - 1-2-3-4 - AOUT

**RON HOWARD A DEUX PASSIONS: sa blonde Darlene et la vitesse**  
Lorsqu'il emprunte le plus rapide des stock cars débute la poursuite la plus FOLLE, la plus DRÔLE, la plus FRACASSANTE jamais vue à l'écran!

**PLEINS GAZ**

**LE RETOUR DU GRAND BLOND**  
Avec Pierre Richard Jean Carmet

2 ECRANS - POUR MIEUX VOUS SERVIR - OUVERTURE à 7:30 - PROJECTION au CREPUSCULE

IL EST ÉTUDIANT, ELLE EST JOURNALISTE, ILS S'AIMENT... UN JOUR, ILS PARTENT EN RANDONNÉE! CETTE SIMPLE BALADE DEVIENT VITE UNE MISSION INTERNALE: CONTRE ELUX, SE DÉCHAÎNENT DES FORCES TERRIFIANTES, ET À CHAQUE DÉTOUR DE LA ROUTE, LA MORT EST AU RENDEZ-VOUS... ET CE VOYAGE DEVIENT UN

**CAUCHEMAR VERS L'INCONNU**  
JAN MICHAEL VINCENT \* MARILYN HASSETT

**AUSI! TERENCE HILL \* BUD SPENCER**  
VOUS FERONT MOURRIR DE RIRE  
**ATTENTION**  
on va s'fâcher...

**PLEINS GAZ**  
2e sem.  
C'est pas parce qu'on a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule...

**ciné-parc SAGUENAY 1**  
A LA JONCTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL.: 549-4337

# Plaisirs de l'été... en famille



Tente  
Commando  
**13<sup>95</sup>**

De quoi plaire aux jeunes! Assez grande pour 2. Piquets, mâts et haubans.



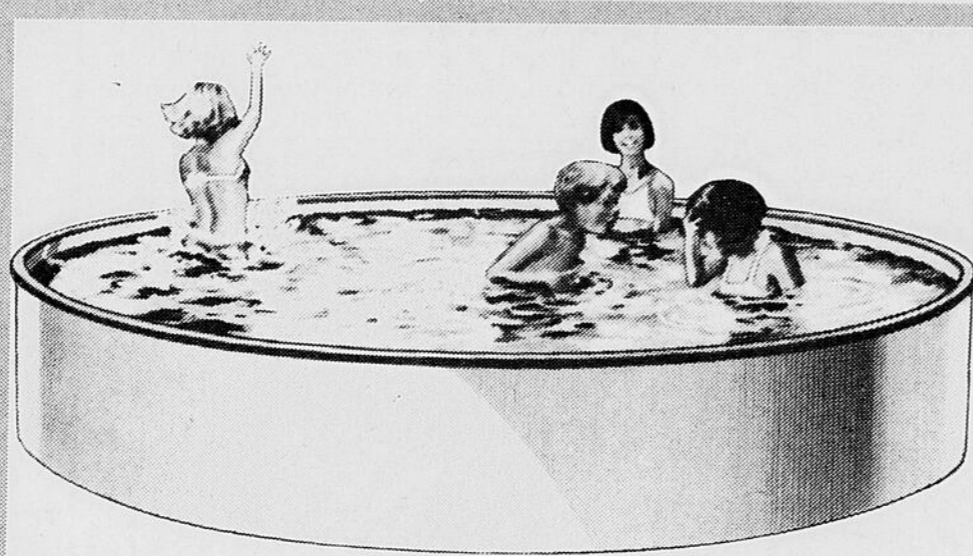
Env. 4'3" x 5'1" x 3' haut

Solide  
portique  
de 7 pi.

Centre-jeu  
des enfants

**29<sup>95</sup>**

La joie des petits! Avec 2 balançoires, une balançelle et 2 barres fixes (supports de bout). Solide bâti en acier, chaînes essayées.



Tenez vos réunions bien au frais!

Pataugeuse pour les ébats des jeunes: 9'9" de diamètre x 23 1/2" de profondeur. Paroi en acier ondulé joliment émaillé au four et doublure à motif en vinyle de cal. 10: avec écoulement.

**38<sup>88</sup>**



Poudre à 70%  
de chlore  
**3<sup>89</sup>**  
2 lb

Désinfecte l'eau des piscines.  
65% 5 1/2 lb. \$7.99

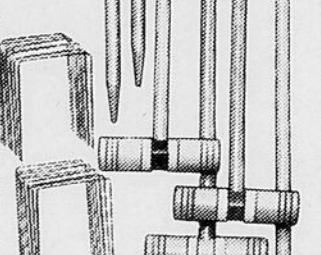
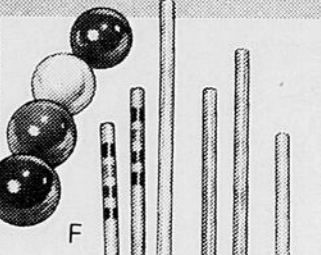
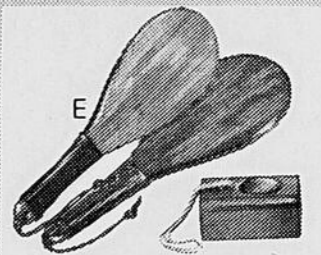
Jeux d'été

A. JEU DE SOUCOUPES  
Pour 2 à 4 joueurs. Avec anneau-cible, poteau, 2 frisbees. **7<sup>69</sup>**

FERS À CHEVAL  
B. 4 fers forgés ..... **8<sup>99</sup>**  
C. Réglementaires ..... \$13.29  
D. 2 piquets acier 24" ..... \$6.69

E. 'JOKARI'  
2 raquettes, balle molle sur élastique 12 pi. et lest. Jeu ..... **12<sup>88</sup>**

F. CROQUET POUR 4 JOUEURS  
Pour les jeunes. Maillets en bois à tête de 6" et arceaux de 9". Avec boules et mallette ..... **7<sup>95</sup>**



Pataugeuse  
gonflable

**3<sup>29</sup>**

A 2 boudins, en fort vinyle; large rebord où les petits peuvent s'asseoir. Diam. 39" x 10" prof.

GRANDE A 2 BOUDINS  
Diam. 49" x 10" profond. **3<sup>89</sup>**

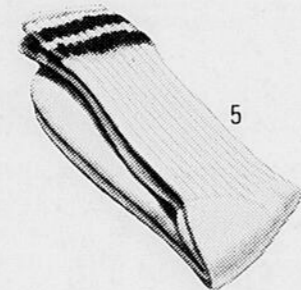
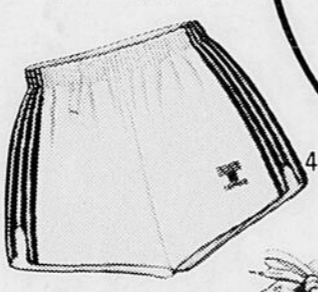
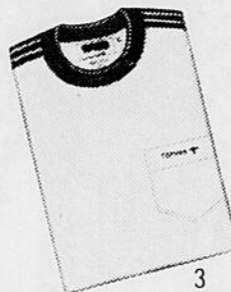
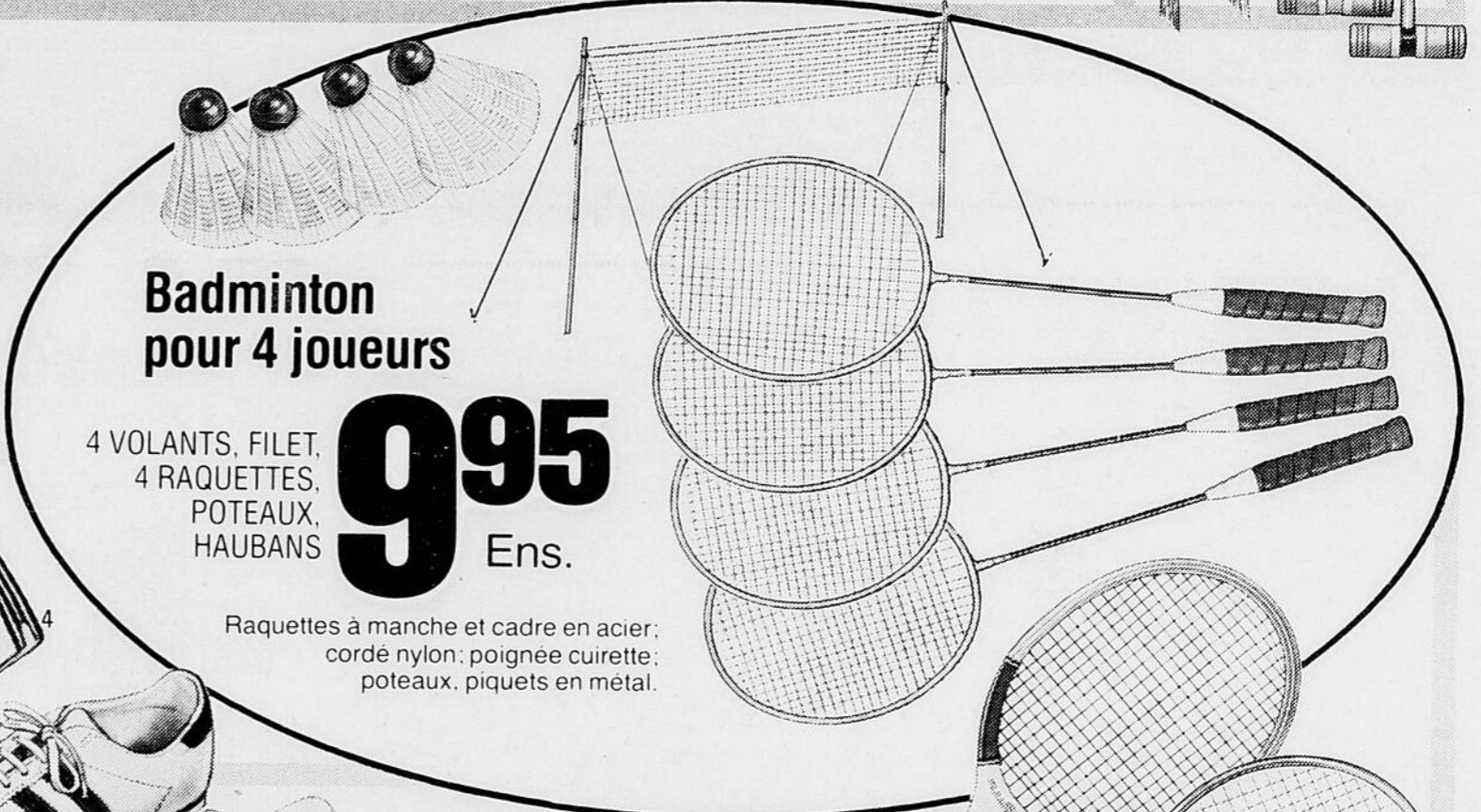


Badminton  
pour 4 joueurs

4 VOLANTS, FILET,  
4 RAQUETTES,  
POTEAUX,  
HAUBANS

**9<sup>95</sup>**  
Ens.

Raquettes à manche et cadre en acier; cordé nylon; poignée cuirette; poteaux, piquets en métal.



3. CHEMISETT D'HOMME  
Mélange coton/polyester. En bleu et blanc. Tailles variées. Chacune ..... **6<sup>88</sup>**

5. CHAUSSETTES  
Tricot acrylique lâche. 4 styles Playmaker. **1<sup>89</sup>** pai. à **2<sup>49</sup>** pai.

ADIDAS MONTRÉAL-76  
Pas ill. Haut cuir velouté; coussinés. Garnis bleu/or. Point. 7-12. **18<sup>49</sup>**

8. PLAYMAKER SPORT  
Nylon rouge garni de suède. Légers et bien aérés. Pointures 6 à 12. **8<sup>95</sup>**

9. RAQUETTE PLAYMAKER  
Faité pour nous par Slazenger. 7 couches, corde nylon, poignée cuir. **13<sup>95</sup>**

4. SHORT D'HOMME  
Avec support intérieur; taille élastique; blanc à raies bleues. 26 à 38 ..... **5<sup>95</sup>**

6. SOULIERS ADIDAS  
Modèle Rom. Haut cuir de bœuf; bout caoutchouc. Point. 2 à 12. **15<sup>29</sup>** et+

7. PONY DE SPORT  
Haut nylon garni de cuir suédé; support talon, voûte. Point. 2-12 ..... **13<sup>95</sup>**

PLAYMAKER EN SUÈDE  
Pas illust. Suède bleu; semelle enveloppante en dents de scie. 6-12 ..... **12<sup>95</sup>**

10. RAQUETTE SLAZENGER  
Solide cadre en aluminium et corde nylon. 2 tailles de poignée: 4 1/2, 5 3/8". **16<sup>95</sup>**

Du confort-sport

1. SURVÈTEMENT NYLON 2 PIÈCES  
Blouson à glissière. Bleu roi ou bleu marine. Tailles dames et hommes ..... **21<sup>95</sup>**

2. SURVÈTEMENT ACRYLIQUE 2 PC  
Glissières. Beige/marine ou marine/bleu poudre. Tailles dames et hommes. **15<sup>95</sup>**



**CANADIAN TIRE**  
MAGASIN ASSOCIÉ

Economisez plus avec nos BILLETS-BONIS AU COMPTANT ou profitez-en avec votre CARTE CANADIAN TIRE



RAQUETTE  
DUNLOP TEMPO  
Cadre  
7 couches  
**9<sup>95</sup>**

Combine économie et qualité! Cadre lamelle; poignée cuir; résistant cordé en nylon spirale.

**JONQUIERE**  
693, boul. St-François.  
Tél.: 542-3501

**CHICOUTIMI**  
1257, boul. Talbot,  
Tél.: 549-5014

**ALMA**  
Coin du Pont et St-Luc,  
Tél.: 662-6618

**DOLBEAU**  
Les Galeries des Erables,  
Tél.: 276-2834